Quatrième Année. — N° 1248. CINQ CENTIMES B Samedi 17 Décembre 1892

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

# L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

# ARRESTATION DES ADMINISTRATEURS DU PANAMA

## A bas les Voleurs

Le journal qui représente à Lyon la tradition bonapartiste, suivie de la tradition orléaniste, continuée par la tradition ordre-moralienne, couronnée enfin par la tradition boulangiste, a pris hier, pour titre de son article de fond, ce cri proféré jusqu'à la syncope par M. de Baudry-d'Asson.

Il a raison : il faut crier : A bas les voleurs! il faut le crier énergiquement, sans relâche, — et c'est de cette façon, en effet, que les voleurs finissent par être pris au collet et amenés devant cette justice qui eut toujours le pied lent, — mais qui, maintenant du moins, finit par arriver quand même.

La preuve qu'elle arrive, c'est que M. de Lesseps, M. Fontane et M. Sans-Leroy sont en ce moment à Mazas où, sans doute, ils vont préparer le logement d'un certain nombre de leurs amis et complices.

Seulement, au journal qui profère ce cri vengeur et qui l'explique et le commente en ajoutant que pour venir à bout des voleurs et de leur bande il faut revenir à l'Ordre Moral, aux principes conservateurs, — autrement dit recourir aux services de la vieille armée réactionnaire liguée plus ardemment que jamais pour marcher à l'assaut de la République,— nous nous contenterons de rappeler ceci :

C'est justement, c'est uniquement parce que vos hommes ne sont plus au pouvoir que le crime national de Panama pourra enfin être châtié. C'est parce que nous sommes sous un régime de liberté et de démocratie que les prévaricateurs seront signalés et punis — et ce résultat n'eut été atteint sous aucun des gouvernements dont la collection autoritaire a été tour à tour soutenue, défendue et regrettée par vous.

C'est vous qui criez: A bas les voleurs! vous qui avez amnistié, qui avez glorifié les voleurs, les assassins, les bandits de l'aventure bonapartiste!

C'est vous qui vous haussez sur votre vertu après les tripotages du chef de la maison d'Orléans avec le malheureux suicidé — car il y en a toujours un qui rend aux autres le service de se supprimer — que le comte de Paris lançait comme une promesse vivante aux plus vils appétits.

C'est vous qui parlez d'honnêteté quand vous avez encore en face de votre bureau la baie monumentale, l'escalier de pierre où a passé toute l'épargne lyonnaise volée par les pieux filous de l'Union Générale !.

C'est vous qui criez : A bas les voleurs! vous, les représentants du parti qui a marché au scrutin comme un seul homme pour faire passer cette loi du Panama contre laquelle s'élevait la majorité des républicains !

Et vous avez l'inconscience, aujourd'hui, de prétendre profiter du malheur public ! Vous faites d'une honte qui retombe sur vous plus que sur personne, vous faites un tremplin électoral et votre cri : A bas les voleurs! a aussi la prétention de signifier : A bas la République!

Allons, regardez-vous mieux. N'oubliez pas que, pour les vôtres aussi, l'heure des révélations va incessamment sonner; n'oubliez pas surtout que jamais vous n'avez livré vos voleurs à la vindicte publique, — et que c'est justement parce que vous n'êtes plus au pouvoir que le pays peut espérer que, cette fois, justice sera faite.

PAUL BERTNAY.

## La Politique

Le gouvernement est vainqueur, mais à six voix de majorité. Voilà un triomphe qui doit lui donner à réfléchir. Toujours est-il que, pour le moment, la loi Pourquery de Boisserin est par terre. Il y a huit jours, on eût parié qu'elle passerait haut la main. Elle a trébuché contre la motion d'ajournement. Ce n'est pas M. Bourgeois qui lui a donné le fatal croc-en-jambe, ni M. Ribot, c'est M. Brisson.

La faiblesse de la majorité obtenue par le gouvernement est ici, en effet, très significative. Le cabinet ne l'a emporté, à la fin, que parce qu'il a bénéficié, au second vote, de son succès dans un premier débat. Ce premier débat, si l'on voulait sauver la loi, il ne fallait pas l'engager — surtout il ne fallait pas l'engager comme l'a fait le président de la commission d'enquête, dans des termes d'une maladresse rare et qui, du coup, transformaient une question de droit constitutionnel en question de gouvernement.

Mais au lieu d'aborder de front la difficulté, M. Brisson s'est arrêté à chicaner sur des hypothèses. Il a présenté la loi, non pas comme immédiatement nécessaire, mais comme pouvant être utile plus tard, si le cabinet, très correct jusqu'ici, venait un jour à manquer à ses engagements. A l'entendre, on eût dit qu'il demandait des armes non pas contre les faux témoins, les recéleurs ou les signataires de chèques, mais contre le gouvernement. Il était à prévoir que M. Bourgeois, qui n'est pas bête, tirerait bon profit de cette gaffe : il n'y a pas manqué. Il a répondu que dans l'état troublé du pays, il ne pouvait se contenter de cette confiance sous réserve, que jamais les devoirs du gouvernement n'avaient été plus difficiles et plus lourds, qu'il ne pouvait gouverner avec l'autorité, avec la force que réclament impérieusement les circonstances qu'à la condition de s'appuyer en toute sécurité sur les représentants du pays, et que si on lui refusait la confiance totale dont il avait besoin, il n'avait plus qu'à s'en aller. La Chambre, comme c'était immanquable, a opiné du bonnet.

Il fallait aller droit au but, accepter la discussion immédiate et s'expliquer tout de suite sur le fond des choses. Là le ministère était en assez mauvaise posture.

Sa thèse est que la proposition Boisserin tend à la confusion des pouvoirs. Fût-il vrai, l'argument serait encore sans portée, car la séparation des trois pouvoirs n'est pas, on l'oublie trop, un principe essentiel de l'Etat; ce n'est qu'une théorie politique, à la vérité d'utile application dans la majorité des cas, mais nullement constitutionnelle, et, en fait, constamment enfreinte. Voilà ce que la majorité eût très bien compris si on le lui eût expliqué clairement et si la question fût venue devant elle intacte.

Heureusement, avant de faire ces déclarations, M. Bourgeois avait pris des engagements auxquels son attitude de ces derniers jours donne une valeur sérieuse. Il y a lieu de croire que les actes qui ne seront pas faits directement par la commission le seront par les soins du parquet stylé cette fois par un garde des sceaux qui saura se faire obéir.

JEAN-CLAUDE.

## DÉPÊCHES

*PAR SERVICE SPECIAL*

### ARRESTATION DES ADMINISTRATEURS DU PANAMA

Paris, 16 décembre.

Hier soir, à dix heures, conformément aux ordres du garde des sceaux, le procureur général M. Tanon, a invité le procureur de la République, M. Roullier, à ouvrir une information contre les administrateurs de Panama pour tentative de corruption de fonctionnaires publics, en vertu des articles 177 et 179 du Code pénal. Immédiatement le parquet a confié l'instruction à M. de Franqueville, juge d'instruction.

Vers minuit, onze commissaires convoqués se réunissaient dans le cabinet du préfet de police. MM. Clément, Cochefert, Tony, commissaires des délégations judiciaires, Martin, Lavaille, Lejeune, Lagaillarde, Bureau, Duranton, Dhers et Véron, recevaient des mains de M. Lozé, des mandats d'amener et de perquisitions.

Ce matin, à 6 heures, ces magistrats se présentaient au domicile respectif des personnes désignées.

C'est M. Clément qui procéda à l'arrestation de M. Charles de Lesseps.

M. Tony se présenta chez M. Cottu, qu'il ne trouva point. On lui répondit qu'il avait quitté Paris et qu'il était actuellement à Vienne.

M. Véron procéda à l'arrestation de M. Marius Fontane, et un de ses collègues à celle de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège.

Tous les trois étaient conduits en voiture au Dépôt et mis à la disposition de M. de Franqueville, qui les interrogea sommairement cette après-midi.

#### Les Perquisitions

Au cours des perquisitions opérées au domicile des prévenus une volumineuse correspondance et de nombreux papiers ont été saisis et mis sous scellés.

Pendant ce temps les autres commissaires procédaient à d'autres perquisitions, notamment au siège de la compagnie du Panama, de la compagnie des Railways du Sud, chez le banquier Thierrée et chez M. Cornélius Herz. Tous les papiers saisis ont été placés sous scellés.

#### Au Palais de Justice

Dans les couloirs du Palais de justice, où le bruit des arrestations s'est rapidement répandu et a produit une profonde impression, on assurait que le nombre des personnes devant être arrêtées était de huit. Au parquet on ne démentait ni ne confirmait cette nouvelle : on y gardait un mutisme absolu.

***

Cette nouvelle affaire qui a un caractère criminel est distincte de l'affaire purement correctionnelle qui doit s'ouvrir le 10 janvier.

#### Chez M. de Véragaude

Le bruit a couru que M. de Véragaude avait été arrêté. Il n'en est rien. La vérité est qu'une perquisition a eu lieu ce matin chez lui, 180, rue Lafayette.

M. Cochefert, commissaire de police, s'est présenté chez M. de Véragaude, ancien secrétaire de M. Cottu, et a exhibé son mandat. Il a procédé à un examen minutieux des papiers et a trouvé un grand nombre de lettres de M. de Reinach. Il n'en a saisi que deux.

Nous demandons à M. de Véragaude s'il pense être impliqué dans les poursuites.

— Je n'ai rien à craindre, nous répond-il, on ne m'arrêtera pas.

#### Au Dépôt

Les trois administrateurs arrêtés ont trouvé ce matin trois cellules prêtes au dépôt et ils en occupent chacun une.

Avant d'y entrer, ils ont été fouillés comme des prisonniers ordinaires, mais M. Fontane a réclamé sa montre qui lui avait été enlevée.

Les repas leur sont apportés du dehors, mais il y a un maximum pour les aliments qu'ils consomment : 2 fr. pour le déjeuner et 2 fr. 50 pour le dîner.

#### Félicitations au Gouvernement

Les quatre bureaux républicains du Sénat ont chargé leurs présidents de se rendre auprès du président du conseil « pour féliciter le gouvernement de l'attitude qu'il a prise à la Chambre des députés dans sa séance d'hier, et l'approuver d'avoir immédiatement prescrit l'instruction judiciaire qui vient d'être ouverte. »

#### A la Société de Panama

C'est M. Lavaille, commissaire de police du quartier Saint-Merri, qui s'est présenté ce matin, a 6 heures, au siège de la Société du Panama, 63 *bis*, rue de la Victoire, pour perquisitionner dans les bureaux. Le liquidateur, que nous avons vu, nous a dit :

M. Lavaille n'a pas fait de perquisitions, dans le sens propre du mot, au siège de la liquidation de la compagnie. Il est venu à six heures du matin, à l'heure où il n'y avait qu'un garçon de bureau pour le recevoir. Il s'est borné à apposer les scellés sur tous les papiers qui avaient été déjà saisis il y a cinq ou six mois par M. Prinet. Il n'a rien emporté.

Du reste ce ne serait pas une mince affaire que de vouloir transporter tous ces papiers. Pour les amener de la rue Caumartin ici avec les meubles, il n'a pas fallu moins de 80 camions. J'estime pour ma part que le seul transport des papiers saisis une première fois par M. Prinet, et une seconde fois, ce matin, par M. Lavaille, nécessiterait au moins quatorze camions.

#### A l'Instruction

A 3 h. 40, MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane et Sans-Leroy ont été amenés au bureau de M. de Franqueville, juge d'instruction, qui, conformément à la loi qui veut que tout inculpé soit entendu dans les 24 heures de son arrestation, les a sommairement interrogés.

A 5 heures 30, tous trois étaient rentrés au dépôt.

## Informations Politiques

Paris, 16 décembre.

#### M. WADDINGTON

Il est exact que M. Waddington, ambassadeur à Londres, a exprimé le désir de donner sa démission.

On ne croit pas qu'il soit remplacé avant quelque temps.

#### LA SITUATION DE BEHANZIN

D'après une dépêche du général Dodds, Behanzin se trouve au nord d'Abomey avec les cabecères de la région du Nova et les débris de son armée, évalués à 2.000 hommes environ.

Il semble attendre l'évacuation d'Abomey par nos troupes pour se remettre en campagne. Mais des désertions se produisent déjà autour de lui, et il paraît avoir perdu son crédit auprès des commerçants qui lui fournissaient des armes et des munitions.

#### L'ARRANGEMENT FRANCO-SUISSE

Berne, 16 décembre.

Le Conseil des Etats, à l'unanimité moins une voix, a ratifié l'arrangement commercial franco-suisse.

#### LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE

Bruxelles, 16 décembre.

La conférence monétaire de Bruxelles tiendra sa dernière séance demain, puis elle s'ajournera au 6 juin.

Dans l'intervalle, un bureau permanent sera désigné pour rechercher et étudier les propositions pratiques pour conserver ou établir le métal argent comme moyen libératoire international.

Plusieurs projets ont déjà supporté la discussion.

#### LE COMMANDANT MONTEIL

Tunis, 16 décembre.

Le commandant Monteil et l'adjudant Badaire sont arrivés à huit heures à la Goulette en très bonne santé. Ils ont été reçus par le consul de France, les membres de la colonie et les officiers de la garnison.

## SÉNAT

Paris, 16 décembre.

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Le Royer.

#### L'Arbitrage

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.

#### DISCOURS DE M. GOBLET

**M. Goblet** dit que la loi est très utile. Elle produira d'excellents résultats. Le seul moyen pour régler à l'amiable les différends est l'arbitrage.

La chambre de commerce de Reims objecte que l'arbitrage existe déjà, et que les ouvriers peuvent y recourir, mais ces dispositions sont d'un ordre spécial, et ne conviennent pas aux conflits qui nous occupent.

Ce qu'il faut faire, c'est donner aux ouvriers une procédure simple qui leur permette de régler les conflits pacifiquement. La conciliation doit être la mesure préalable de l'arbitrage et l'arbitrage ne saurait être obligatoire d'une façon absolue.

L'orateur espère que le Sénat adoptera le projet qui est favorable à l'industrie et à la paix publique.

**M. Poirier** estime que le projet contribuera à améliorer les rapports entre les patrons et les ouvriers et aura pour résultat de diminuer le nombre des grèves.

**M. Fresneau** critique l'intervention de l'Etat dans la loi et ne veut pas que l'industrie soit obligée de payer des inspecteurs et des arbitres.

La chambre de commerce de Reims l'a constaté et on ne peut nier sa compétence. On fait inconsciemment une loi impolitique qui multipliera les grèves et les rendra plus terribles. La sentence de M. Loubet a rendu inamovible la fonction d'ouvrier quand elle est exercée par un élu du suffrage universel. Ce que nous voulons, c'est la liberté pour chacun. Il ne faut pas que l'industrie paie des taxes exorbitantes pour un service dont elle ne profitera pas.

**M. Siegfried**, ministre du commerce, prie le Sénat d'adopter cette loi qui a pour but de régler les différends entre patrons et ouvriers.

Sur la demande du ministre, le Sénat déclare l'urgence et décide de passer à la discussion des articles.

**M. Félix Martin** présente un contre-projet combattu par M. Diancourt, qui prie le Sénat d'adopter le projet de la commission.

L'article 1er du contre-projet Martin est repoussé. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures.

## L'Enquête sur le Panama

Paris, 16 décembre.

*Les Couloirs*

Les couloirs de la Chambre sont toujours animés; l'arrestation de MM. de Lesseps, Fontane et Sans-Leroy fait l'objet de toutes les conversations. Cette mesure est généralement bien accueillie par les députés. On s'accorde à reconnaître que le gouvernement semble résolu à agir activement et à donner la satisfaction la plus complète à l'opinion publique et au pays.

*M. Jules Roche et la « Libre Parole »*

Chambéry, 16 décembre

Ce matin, à la requête de M. Jules Roche, député de la Savoie, M. Chenu, huissier, a dressé procès-verbal de constat de la vente à Chambéry du journal la *Libre Parole*, n° 240.

M. Jules Roche va, à la suite de ce procès-verbal, intenter une poursuite en diffamation contre la *Libre Prrole*, devant la cour d'assises de la Savoie.

#### LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

La commission d'enquête s'est réunie aujourd'hui à 3 heures.

La discussion s'est engagée immédiatement sur la situation qui lui est faite tant par le vote d'hier de la Chambre, que par l'ouverture de l'information judiciaire ordonnée par le gouvernement. Elle a décidé de garder le secret sur ses délibérations et de faire connaître seulement le résultat.

La séance a été suspendue à 5 heures.

Nous apprenons que les radicaux, MM. Maujan, Dumay, Leydet, etc., ont soutenu la nécessité pour la commission de se démettre, par cette double raison qu'elle n'a aucun pouvoir et qu'elle est atteinte moralement par le vote d'hier.

Les modérés, MM. Barthou, Labussière, etc., ont fait observer que la commission pouvait fonctionner parallèlement à la justice sans gêner celle-ci. Ils soutiennent, en effet, que la commission doit s'astreindre à l'œuvre d'un jury d'honneur en recherchant exclusivement les sanctions morales et en laissant à la justice le soin d'appliquer les sanctions pénales s'il peut en être invoqué.

La droite n'a pas encore formulé son avis.

M. Brisson a également gardé le silence jusqu'ici. La question en est là.

***

La commission d'enquête a décidé par 22 voix contre 7 et 4 abstentions, de rester en fonctions.

Les membres de la commission gardent le secret absolu sur la discussion qui a précédé le vote. On sait seulement que la commission a estimé qu'elle devait rester en fonctions, quoique ses pouvoirs soient sensiblement amoindris par les derniers événements, afin de tenir le gouvernement en haleine et de l'empêcher de s'arrêter en route s'il en avait l'intention.

Avant de procéder au vote, la commission avait décidé que la résolution qui serait prise engagerait l'unanimité des membres de la commission.

***

La commission d'enquête n'a pas décidé encore comment elle continuerait ses travaux. Elle se réunira demain, à 4 heures, pour entendre le rapport de la

---

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON
*17 décembre*

77

# LE CLUB DES Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

### ROCAMBOLE

— La belle Imperia.
— Voyons la troisième ?
— Baccarat.

Chérubin était grave au milieu de ces visages qui riaient.

— Savez-vous pourquoi ? reprit-il.
— Voyons ?
— Parce qu'elles n'avaient pas de cœur. Or, l'épreuve était impossible sur les deux premières, puisqu'elles ont mis entre elle et moi la poussière des siècles.
— La raison est suffisante...
— Mais puisque la troisième ressuscite, je tenterai l'aventure.
— Et vous réussirez ?
— C'est incontestable.
— Mon cher, dit le baron de Manerve, devenant à son tour aussi grave que Chérubin, vous perdrez votre temps.

Baccarat n'aime que l'or... Oh ! vous pouvez sourire avec orgueil, vous pouvez jeter à votre visage fascinateur un coup d'œil d'admiration, vous pouvez vous remémorez complaisamment, ô don Juan en bottes vernies, le nombre de vos succès ; vous ne réussirez pas, parce que là où il n'y a rien, le roi lui-même perd ses droits.

— Je trouverai les miens.
— Monsieur, dit le jeune Russe, froissé de la fatuité pleine d'aplomb de Chérubin et sentant se réveiller en lui ce caractère fougueux et irascible de sa race, voulez-vous me permettre un mot ?
— Plusieurs, monsieur le comte.
— Non, un seul.
— Allez, je vous écoute.
— Vous prétendez fasciner Baccarat ?
— Je le prétends, dit Chérubin avec conviction.
— Etes-vous riche ?
— Non, j'ai à peine trente mille livres de rentes.
— Moi, j'ai une vingtaine de millions, peut-être plus...
— Eh bien ?
— Eh bien, je me suis mis en tête de conquérir Baccarat.
— C'est comme moi.
— Voulez-vous tenir un pari ?
— Mais, sans doute.
— Alors, écoutez-moi. Prenez quinze jours. Est-ce suffisant ?
— C'est trop de moitié.
— N'importe ! prenez-les... Si dans quinze jours, Baccarat vous aime, je vous donne, ici, à pareille heure, en présence de ces messieurs, cinq cent mille francs.
— Parfait, j'accepte.
— Et s'il perd le pari ? demanda t-on ?
— Voici, dit le Russe avec ce terrible sang-froid que déploient, à de certaines heures, les races du Nord... Si M. de Verny perd son pari, si dans quinze jours il n'est pas aimé de Baccarat, comme il n'est pas riche et que je le suis trop pour exiger cinq cent mille francs, je lui brûlerai la cervelle...

Un frisson courut parmi les assistants.

Le jeune Moscovite avait vingt ans, il était presque imberbe et paraissait à peine avoir son âge. Mais il y avait tant de calme dans sa voix, tant d'assurance dans son regard ; on devinait une résolution si bien trempée dans l'âme de ce jeune homme, qui était presque un enfant, que les joueurs comprirent que rien n'était plus sérieux que le pari qu'il proposait.

— Eh bien, monsieur, dit-il à Chérubin, qu'en pensez-vous ?
— Mais, dit Chérubin, la proposition est raide et demande réflexion.
— Réfléchissez...
— Raide et impossible à accepter, observa le baron de Manerve.
— Pourquoi ?
— Mais, dit le baron, parce que nous sommes en France, mon cher comte, c'est-à-dire dans un pays où l'on n'a pas plus le droit de vendre ou de donner sa vie que celui de prendre celle des autres. M. Chérubin aurait beau consentir à vous laisser lui brûler la cervelle, la loi française n'y consentirait certes pas...
— J'ai prévu le cas, dit froidement le comte.
— Vous l'avez prévu ?
— Sans doute, et j'éluderai la loi.
— Comment ?
— D'une façon bien simple.
— Ah !
— Messieurs, reprit le jeune homme, nous sommes tous ici des gens d'honneur et, par conséquent, incapables de violer une parole donnée.
— Certes ! fit-on à la ronde.
— Donc, si M. de Verny accepte mon pari, voici ce que je compte faire, dans le cas où il se reconnaîtra vaincu.

Un mouvement de curiosité se manifesta dans le fumoir.

— M. de Verny, poursuivit le comte, est un homme d'honneur et incapable de me faire tort de sa vie, si je l'ai loyalement acquise.
— Sans doute, dit Chérubin.
— Par conséquent, s'il perd, il me cherchera une querelle, nous nous battrons au pistolet à dix pas, une seule arme chargée, la mienne. Soyez tranquille, monsieur, continua le jeune Russe avec un calme qui épouvanta tous les joueurs, je tire parfaitement le pistolet ; je vous planterai ma balle entre les deux yeux, et vous tuerai roide sans vous défigurer.

Un silence de mort accueillit ces dernières paroles.

— Si cela arrive, acheva le comte, je compte sur votre discrétion, messieurs.
— Ce pari est impossible ! dit-on enfin aux quatre coins du fumoir.
— Alors, dit le comte, M. de Verny me fera le plaisir de renoncer à ses projets.
— Non pas, dit Chérubin.
— Ou il se battra demain matin; auquel cas il est probable encore que je le tuerai. Et remarquez, messieurs, qu'il aura ainsi renoncé à la chance de gagner cinq cent mille francs, et qu'il mourra avec la réputation d'un fanfaron.

Ces derniers mots touchèrent en plein l'orgueil de Chérubin.

— Monsieur le comte, dit-il, j'accepte votre pari.

Un murmure d'admiration parcourut l'assemblée.

— C'est une folie ! s'écria-t-on.
— Réfléchissez bien, monsieur, dit une dernière fois le comte.
— C'est tout réfléchi.
— Ainsi, vous acceptez ?
— J'accepte.
— Monsieur le comte, dit Rocambole, M. Oscar de Verny oublie un engagement qu'il a pris. Soyez assez bon pour ne point tenir son acceptation pour sérieuse, avant que je lui aie dit quelques mots en particulier.

Cette brusque intervention de Rocambole jeta parmi les joueurs un surcroît d'étonnement.

— Soit, monsieur, dit le comte.

L'élégant vicomte de Cambolh prit par le bras Chérubin stupéfait et l'entraîna hors du fumoir en disant :

— Excusez moi, messieurs, je reviens...

Et il conduisit Chérubin à l'extrémité opposée du grand salon alors désert, et le poussa dans une embrasure de croisée...

— Mon cher ami, dit-il alors, vous êtes un sot.
— Vous trouvez ?
— Je devrais dire un niais...
— Ce n'est pas si niais déjà de jouer sa vie contre cinq cent mille francs, quand on est à peu près sûr...
— On est toujours un sot de risquer ce qui ne nous appartient pas.
— Ma vie n'est pas à moi ?
— Non, dit sèchement Rocambole.
— A qui donc est-elle ?
— A *nous*.

Et il souligna ce mot.

— Qu'importe !
— C'est-à-dire qu'à moins que le chef ne le permette, dit le vicomte, vous ne tiendrez pas ce pari.
— Et s'il refuse..... et que je passe outre ?...
— Ce ne sera pas le comte qui vous tuera, dit Rocambole.
— Et qui donc ?
— Je ne sais pas, mais vous serez mort demain, à pareille heure. Comment ? de quelle main ? avec quelle arme ? je ne sais... Maintenant, voyez.
— J'obéirai, murmura Chérubin, j'attendrai l'ordre du chef.
— Alors, venez.

Rocambole ramena M. de Verny dans le fumoir.

— Monsieur le comte, dit-il au seigneur moscovite, M. de Verny vient de se rendre aux bonnes raisons que je lui ai données...

— Ah ! fit le Russe avec un sourire dédaigneux, il refuse ?
— Non.
— Il accepte, alors ?
— Pas davantage.
— C'est-à-dire qu'il demande à réfléchir ?
— Jusqu'à demain à pareille heure, voilà tout.
— Je le veux bien, dit le comte, mais à une condition.
— Parlez, monsieur ?
— C'est que je pourrai, ce soir même, si cela me convient, aller faire ma cour à Baccarat.
— Vous le pouvez.
— Alors, monsieur, dit le comte, à demain.

Il prit le bras de M. de Manerve, salua et sortit.

Quelques minutes après, Rocambole et Chérubin quittèrent également le club et descendirent à pied vers le boulevard.

— Mon cher ami, dit le prétendu vicomte en serrant la main à Chérubin, allez faire un tour au bois demain.
— A quelle heure ?
— Vers midi.
— Aurez-vous une réponse ?
— Certainement ; d'autant plus que j'aurai peut-être de nouvelles instructions à vous donner concernant la marquise.
— Ah ! dit Chérubin, ce n'est point à propos de celle-là que je voudrais tenir mon pari. J'ai la conviction que la marquise m'aime, mais j'ai bien peur qu'elle ne me l'avoue jamais. Cette femme est un ange !
— C'est pour cela, dit Rocambole, que vous avez été léger en vous mettant une nouvelle affaire sur les bras.

Et il quitta Chérubin le charmeur et regagna à pied son entresol du faubourg Saint-Honoré, où précisément sir Williams l'attendait, les pieds sur les chenets et un cigare aux lèvres.

*(A Suivre.)*

délégation qui examine le dossier judiciaire.

La commission décidera ce qu'elle entend faire ultérieurement. Elle se demande, en effet, si ceux qu'elle pourrait appeler ne réserveront pas leurs explications pour la justice.

*Les papiers du baron de Reinach*

Le baron de Reinach, comme directeur de la Compagnie des chemins de fer garantis des colonies françaises en Indo-Chine, avait rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66, un bureau que lui louait la société des chemins de fer Sud français. Au moment où les scellés furent apposés rue Murillo, sur requête, M. Imbert, juge de paix du 9e arrondissement, se présenta à ce bureau, réunit les papiers laissés par le défunt et les mit dans un carton sur lequel il apposa les scellés. Ces scellés devaient être levés ce matin, mais à la suite d'un conflit entre le commissaire de police et le juge de paix, cette opération a été remise à une date ultérieure.

# Une Vieille Histoire

Sous ce titre le *Gil Blas* d'hier soir raconte les faits suivants que nous publions sous toutes réserves. Ils ne tendent rien moins qu'à faire soupçonner que **Cornélius Herz serait un assassin et aurait assassiné le baron de Reinach après avoir lui-même manqué d'être assassiné.**

. . . . . .

Le docteur Cornélius Herz était, aux yeux de quelques-uns, ses intimes de la veille, devenu compromettant. Il avait trop de papiers en sa possession, trop de souvenirs dans sa tête. Aussi n'était-ce point tant à l'homme privé qu'à sa tête et à ses papiers qu'on en voulait.

Voici, d'ailleurs, ce qu'il advint et comment les choses se passèrent — et nous ne ferons que rapporter ici, sans y ajouter ni en retrancher rien, le récit qui nous a été fait par une personne bien renseignée et digne de foi.

Se souvient-on d'une annonce, d'une annonce au moins bizarre, qui parut dans le *Figaro*, vers le mois de mars 1888 ?

Cette annonce était conçue à peu près en ces termes — nous disons *à peu près* ; car il se peut que ce n'en soit pas le texte tout à fait exact et le mot à mot littéral ; mais (et il est facile de retrouver cette annonce dans la collection du journal) c'en est au moins le sens :

*On offre somme importante à homme resolu, qui accomplirait besogne délicate.* Ecrire A. X..., bureau du journal.

Ladite annonce tomba sous les yeux d'un Marseillais, un certain Marius A..., homme dénué de préjugés, dépourvu de tous scrupules.

A... écrivit sur-le-champ à l'adresse indiquée. La réponse ne se fit pas longtemps attendre, et au bout de quelques jours seulement, il reçut une lettre dans laquelle on lui disait de se trouver, le lendemain à neuf heures, aux environs de la Chapelle Expiatoire, du côté de la rue d'Anjou. Une voiture, ajoutait la lettre, se trouverait là, et une personne lui expliquerait alors ce qu'il y avait à faire pour gagner la « somme importante. »

Notre Marseillais n'eut garde de manquer, le lendemain, au rendez-vous fixé. Il y trouva, en effet, une voiture, d'où il vit descendre un inconnu. Celui-ci, non sans hésitation et sans réticences, finit par lui offrir une certaine somme — à titre d'acompte — à la condition qu'il s'engageât, sous la foi du serment, à *supprimer* (ce fut le propre terme employé), et le plus tôt possible, M. Cornélius Herz.

A... consentit à tout ce qu'on voulut. Mais en homme prudent et avisé, il demanda des garanties, des arrhes. De garanties ? l'inconnu se refusa à lui en donner, mais il lui remit, comme provision, plusieurs billets de banque — six mille francs, à ce qu'il paraît.

La « chose » dont il s'agissait, et dont l'exécution était confiée à Marius A..., devait se faire de la manière suivante :

M. Cornélius Herz partait, alors, tous les samedis, pour Etretat. On savait qu'il avait l'habitude, aussitôt qu'il avait pris place dans son compartiment, de se mettre à dormir. Il fallait l'étrangler pendant son sommeil, l'étrangler — l'ordre était précis — *avec un lacet de soie.*

L'inconnu, en donnant ces instructions précises à Marius A..., lui dit textuellement ceci :

— Cornélius Herz est *un homme très dangereux*, qui s'est déjà débarassé de plusieurs personnes compromettantes ; par conséquent, ce n'est pas mal agir (*sic*) que d'user de représailles à son égard.

A... se chargea de « l'exécution » de Cornélius Herz, et promit de se conformer strictement, et de point en point, aux instructions qu'il avait reçues de son mystérieux interlocuteur.

Mais, au jour qui avait été choisi pour ce meurtre, A... avait disparu. Il avait quitté la France, sans plus se soucier ni de l'inconnu, ni de M. Cornélius Herz. Et voilà comment ce dernier, dont la tête avait été ainsi mise à prix, échappa, sans s'en douter probablement, à la main d'un assassin...

. . . . . .

Dans le récit que nous venons de faire, dans les instructions données à Marius A... par le mystérieux personnage dont nous avons parlé, il y a une phrase qui mérite d'être retenue : c'est celle-ci.

*Cornelius Herz est un homme très dangereux, qui s'est déjà débarrassé de plusieurs personnes compromettantes...*

Cela, on en conviendra, peut donner à réfléchir. Or, ce n'est plus un secret aujourd'hui, que le baron de Reinach, dont le décès subit a été si étrange et donne lieu à tant de commentaires, est mort empoisonné.

On sait, d'autre part, que le soir même de sa mort, le 19 novembre, il a passé plusieurs heures avec M. Cornélius Herz — lequel, le lendemain, partait précipitamment pour Londres, par le club-train...

Nous n'ajouterons aucun commentaire, et nous laisserons à d'autres — qui l'ont déjà fait peut être — le soin de conclure...

# EXÉCUTION DE CRAMPON

Paris, 16 décembre.

Crampon, qui fut condamné à mort le 22 octobre, pour avoir tué, le 3 mars, deux passants rue Saint-Denis, a été exécuté à sept heures dix du matin, en présence d'une foule assez nombreuse, mais moins compacte et moins bruyante que lors des exécutions précédentes.

A cinq heures, les bois de justice arrivent. Ils sont rapidement montés.

A six heures quinze, Deibler et ses aides entrent dans la prison, où se trouvent déjà le juge d'instruction, le chef de la sûreté et l'aumônier, M. l'abbé Valadier.

Lorsque le directeur de la prison et les magistrats ont pénétré dans la cellule du condamné, celui-ci était levé. Il était loin de se douter que le moment fatal fût arrivé. Il est resté un instant atterré.

Il s'est déshabillé néanmoins seul, pour revêtir les effets lui appartenant, puis s'est entretenu quelques instants avec l'aumônier.

Pendant la toilette, comme on lui demandait s'il avait quelque chose à dire, il a répondu :

« La justice est trop humaine ; ce que j'ai à dire, je l'emporterai dans la tombe. »

Il s'est renfermé ensuite dans le mutisme, échangeant seulement quelques mots brefs avec l'aumônier.

Lorsque Crampon, franchissant la porte de la Roquette, a aperçu la guillotine, il est devenu livide et s'est renversé en arrière. L'aumônier l'a soutenu et les aides du bourreau ont dû le porter presque inanimé sur la bascule.

# Agression contre le cocher de M. Rouvier

Paris, 16 décembre.

Hier soir, le cocher de la voiture de M. Rouvier, ancien ministre des finances, a été victime d'une agression. La voiture revenait vide après avoir conduit M. Rouvier, lorsqu'aux environs de la porte de Bagatelle, à Neuilly, deux individus se sont précipités sur le cocher et l'ont violemment frappé, puis ils se sont enfuis.

Le cocher a été tellement contusionné qu'il a dû s'aliter.

Plainte a été portée et une enquête ouverte par le commissaire de police.

# *Dépêches Diverses*

Paris, 16 décembre.

**UN POMPIER ASSASSINÉ**

On a relevé du canal Saint-Martin, quai Jemmapes, hier matin à onze heures, le cadavre d'un pompier en tenue nommé Joseph Rambault.

Au premier abord, on crut à un suicide. Mais l'enquête ne tarda pas à démontrer que Joseph Rambault avait été assassiné.

Les renseignements recueillis sur lui sont excellents, et il n'avait aucune raison de se donner la mort.

De plus, M. Dascazes, médecin-major, à la suite d'un examen médical approfondi, déclara que son subalterne avait été frappé avant d'être jeté à l'eau.

Par conséquent, on suppose avec justes raisons que ce soldat a été victime d'un guet-apens quelconque et qu'il a eu affaire à des souteneurs qui, comme on le sait, pullulent, la nuit, dans ces prrages où le cadavre a été trouvé.

M. Doppfer, juge d'instruction, a été chargé par le parquet d'éclaircir cette affaire.

Le corps a été envoyé à la Morgue.

# L'ÉLECTION DE DIE

Nous voici à la veille des élections.

Maintenant, la campagne est faite et chacun de nous sait ce qu'il veut et où il va.

Quant aux candidats, ils sont connus — je parle de MM. Blanc et Evesque, — il est démasqué, — je parle de M. Reynaud.

Voulons-nous confier nos intérêts à un homme dont l'intelligence a toujours ignoré les scrupules, dont l'ambition a toujours fait bon marché des principes, votons pour M. Reynaud.

Il est vrai que si, en ces temps de danger républicain, en ces temps d'attaques furieuses de la réaction contre tout ce qui touche de près ou de loin à nous et à nos amis, si en ces temps de coalition clérico-monarchique, nous avons besoin d'un défenseur sur lequel nous puissions compter, — M. Reynaud ne sera pas précisément notre homme.

Si les Buffet, si les de Broglie, si les de Fourtou revenaient au pouvoir, que ferait-il ?

Tiendrait-il les promesses qu'il nous a faites, à nous, ou bien celles qu'il leur faisait à eux.

S'il faut le juger d'après son passé, ce sont plutôt les promesses faites à nous qui seraient trahies, parce que, lorsque la République était en danger de mort, lorsque tous les républicains, même les plus tièdes, se rangeaient sous le drapeau menacé, lorsque nous n'avions plus à nous tous qu'un cœur et qu'un cri, — Reynaud, qui brigue les suffrages des républicains, trahissait déjà la République.

Il était avec ses plus cruels ennemis, il travaillait, sous leur direction, à faire revenir le régime détesté de la monarchie et du bon plaisir, il était complice de l'attentat commis contre la volonté nationale, — l'homme de Buffet, de Broglie, de Fourtou ne peut être qu'un ennemi — même quand il revient, renégat de ses anciennes opinions et de ses anciennes amitiés, mordre bruyamment aujourd'hui la main qui alors le nourrissait.

L'homme de Sebastiani trahit aujourd'hui ses protecteurs de ce temps-là parce que la roue a tourné et qu'ils ne sont plus au pouvoir.

Demain il nous trahirait de même si la réaction reprenait le dessus, — la réaction qu'il servirait toujours si elle avait eu le bon bout de la corde et si, au lieu d'être obligé de refaire son avancement par les républicains, M. Reynaud avait pu le continuer par les royalistes, — comme il l'avait commencé.

Voilà pourquoi les vrais républicains ne voteront pas pour Reynaud, — pour Reynaud porté en triomphe par tous les réactionnaires du pays, par tous les curés et tous les sacristains — pour Reynaud qui commence déjà cette alliance à droite, inventée, hélas ! par les plus habiles et les plus perfides ennemis de la République.

C'est pour un des deux candidats républicains — vraiment républicains — ne pactisant pas avec la réaction cléricale, — n'ayant jamais changé de doctrine et d'opinion, — fidèles dans le passé, fidèles dans l'avenir, — c'est pour un de ceux qu'au 16 mai ont persécuté les patrons de M. Reynaud, — c'est pour un de ceux qui marchent la main dans la main, combattant le bon combat contre l'équivoque réactionnaire devenu un plus équivoque républicain, — c'est pour un de ceux qui font bon marché de leur succès personnel, pourvu que le parti de la loyauté triomphe du parti de l'hypocrisie, — c'est pour un de ceux-là que nous voterons demain.

A bas les habiles à deux faces !

A bas la candidature officielle !

Vive la République républicaine !

**Lettre du Maire d'Aix**

Electeurs de l'arrondisrement de Die et chers concitoyens,

Républicain par principe et par caractère, modeste ouvrier des champs, j'éprouve le désir de vous faire connaître mon humble appréciation sur les candidats qui sollicitent nos suffrages pour l'élection du 18 courant.

Je ne sollicite d'aucun d'eux ni place ni honneur ; je n'ai pas d'attache personnelle avec aucun des candidats et suis libre et indépendant dans mon appréciation.

Je connais assez particulièrement les candidats, tous hommes de valeur, et dont le plus connu est, sans contredit, M. J. Reynaud.

Nous faisons partie d'un arrondissement sincèrement républicain et profondément radical dans la vraie acception du mot ; nous devons donc avoir, et pour cela, nommer un représentant franchement et sincèrement radical, c'est-à-dire ami du progrès, ami du peuple et surtout de l'immense majorité des travailleurs, soit ouvriers des champs, soit ouvriers de l'atelier.

En le désirant républicain radical, il nous faut choisir et nommer un des nôtres, qui sache le prix de la sueur du pauvre cultivateur et de l'honnête ouvrier courbé quatorze heures par jour sur la charrue, la faulx, la bêche ou l'établi et à qui, après leur pénible et incessant labeur de toute l'année, il ne leur reste pour traverser la rude saison de l'hiver que la piquette de leur premier vin, que le mauvais de leur blé, parce qu'il faut vendre vin et bon blé pour payer impositions sous toutes les formes.

Nous n'avons pas besoin, chers concitoyens, d'être de profonds politiques pour voir et reconnaître que la classe nombreuse et intéressante des travailleurs a toujours été, jusqu'à nos jours, « taillable et corvéable à merci. »

Tâchons de l'être moins à l'avenir ! Nous le pouvons, puisque nous sommes le nombre ! Pour cela, envoyons à la Chambre un « bon rural », comme on nous appelle dans le monde élégant ; prenons exemple des corporations ouvrières des grands centres plus éclairés, plus unis que nous le sommes dans nos chaumières : ils nomment des hommes intrépides pris parmi eux.

Suivons cet exemple salutaire, nous aussi prenons un homme parmi nous, un des nôtres par le labeur, le sang et la situation, un des nôtres sur lequel nous puissions compter, quant aux principes et au dévouement à la classe ouvrière !

Nous l'avons dans la personne de ceux que, par ironie, on a qualifié de « frères siamois. »

Nous connaissons tous les citoyens Evesque et Louis Blanc ; que nous soyions de La Motte, de Die, de Crest ou de Bourdeaux, enfants du pays, qui n'ont jamais quitté nos pauvres montagnes pour aller mener la vie fastueuse des grandes villes ; leur caractère privé répond de leur vie politique.

Le citoyen Evesque, docteur-médecin à La Motte, homme charitable, pratiquant la devise fraternelle, visitant sans salaire et sans qu'ils le demandent les malades indigents. Voilà le vrai républicain.

Le citoyen Louis Blanc, ouvrier tenace, ayant peiné sous le joug où sont les pauvres, pour lesquels il a eu une aumône et un bon accueil.

Nous devons donner mandat à l'un de ces deux candidats de porter en haut lieu les misères de la classe laborieuse ; plus de cette République bourgeoise qui, se trouvant au mieux dans le meilleur des mondes, ne désire pour ses adeptes qu'emplois et honneurs que nous, pauvres contribuables, nous payons de nos labeurs et de nos privations !

Portons nos revendications en haut lieu, disons par quelqu'un des nôtres que les impôts sont écrasants, que la ruine est à nos portes, que nous payons grassement et beaucoup trop, grand nombre d'employés !

On nous dit que, rustres comme nous, aucun des deux « frères siamois » n'aura le courage ni le talent de porter nos revendications ; je crois le contraire ; je les connais hommes d'énergie et d'une intelligence peu commune ; surtout, je les sais dévoués pour l'humanité.

Je m'abstiens de formuler des critiques contre M. Reynaud. La critique de sa vie politique est une injure, paraît-il. Qu'il me suffise de dire que sa République ne me paraît pas être celle des contribuables et des travailleurs.

Donc, chers concitoyens, aux urnes le 18 ! Faisons triompher nos revendications en nommant un des nôtres !

Vive la République !

Elysée FERRIER, *maire d'Aix.*

. .

Luc-en-Diois, 16 décembre.

(PAR DÉPÊCHES)

Si M. Chevandier a réservé sa neutralité, les délégués sénatoriaux influents, MM. Crozet, Ferrier et Brunet en tête, ont *promis* aux délégués de Valence, de Saint-Donat, etc., qu'ils combattraient énergiquement la candidature Reynaud si elle venait à se produire.

La simple honnêteté politique leur commande de tenir leur promesse.

Nous savons maintenant quel est l'inspirateur de l'article mensonger écrit sur la réunion de Luc. Cet article est sorti de la cervelle d'un fonctionnaire clérical *qui l'avoue.*

D'ailleurs, aujourd'hui, dans les établissements publics, on a l'écœurement de voir certains fonctionnaires qui ne gardent plus aucun ménagement et qui se transforment publiquement en agents de la candidature Reynaud.

Les vrais républicains sont navrés de voir revenir les tristes pratiques d'une candidature officielle aussi éhontée.

Ils n'en feront que plus énergiquement leur devoir.

. .

On nous écrit de Die :

Le correspondant du *Lyon* essaye de tourner en ridicule l'attitude politique du maire Ferrier et de son premier adjoint, Auguste Simon.

Cependant ce ne sont pas ces braves et honnêtes citoyens, fermes et inébranlables dans leurs convictions, qui ont eu, jusqu'à présent les déboires électoraux des inspirateurs du *Lyon.*

En 1878, et le 16 juin, une liste au conseil municipal sur laquelle figuraient MM. Crozet et Rulat, deux dévoués de la candidature Reynaud, obtient sur une liste unique, sans concurrents, pour l'un 296 suffrages et pour l'autre 291.

Voilà la popularité qu'avaient ces Messieurs à cette époque. Le 23 juin de la même année, deux listes sont en présence, M. Simon obtient 470 suffrages, M. Crozet, huissier, 220 Et voilà l'homme de la Tour de Crest, M. Crozet, qui reste sur le carreau.

Croyez vous que ces Messieurs trouvent la leçon suffisante ? Non. Ils reviennent à la charge aux élections de 1881, cette fois flanqués du correspondant du *Lyon.*

MM. Simon et Ferrier obtiennent l'un 612 voix, l'autre 588.

Les souteneurs de la candidature Reynaud obtiennent l'un :

M. Rulat, 112 suffrages.
M. Crozet, 111 —
M. Favier, 91 sur mille votants.

Voilà pourquoi avec la confiance que les électeurs de la ville ont en ce trio de blackboulés, ces Messieurs s'érigent aujourd'hui en grands directeurs du suffrage universel. Voilà des drôles de pèlerins, pour me servir de l'expression employée par ces purs, dans le *Progrès* de Lyon.

M. Evesque, est de Lamotte.
M. Blanc, est de Bourdeaux.
M. Ferrier, est des Alpes, dites-vous ?

Est-ce que M. Chevandier n'était pas des Alpes, du même pays que le maire de Die ?

Est-ce que M. Bouffier, ancien notaire, beau-frère du candidat Reynaud, aujourd'hui employé au notariat Reynaud, n'est pas des Alpes ?

Est-ce que M. Crozet est de Die ?

Est-ce que M. Brunet est de Die ?

Est-ce que M. le maire de Die, qui habite Die depuis trente-cinq ans, n'a pas droit de cité ?

Le seul étranger, c'est votre candidat Reynaud, qui a quitté le pays depuis l'âge de quinze ans, ce qui fait une absence de trente-deux ans.

Le maire de Die donnera sa démission lorsque votre candidat aura obtenu des électeurs de Die 746 suffrages et 1,500 voix des électeurs du canton le jour où il se portera conseiller municipal ou conseiller général.

Voilà ce que nous avons conseillé à notre maire.

*Un groupe d'électeurs républicains.*

. .

On nous communique l'appel suivant aux électeurs :

A des accusations formelles, la seule réponse de M. J. Reynaud, c'est le silence.

M. Reynaud est entré au ministère sous l'Ordre Moral en 1873-74, il a été successivement attaché aux cabinets politiques de Sébastiani et de Desjardins, l'un préfet, l'autre sous-secrétaire d'Etat du ministère Buffet. Le nom seul de cet homme qui s'était vanté d'enterrer la République, indique la politique de réaction dont M. Reynaud fut alors le collaborateur.

On a voulu répondre : « M. Reynaud est resté en onctions comme beaucoup d'autres fonctionnaires et sur le conseil de Gambetta. »

Cela est faux.

La parole de Gambetta n'a été dite qu'au moment du Seize Mai ; c'est avant l'an 1873-74 que M. Reynaud a accepté, non pas de *rester* de l'administration, mais de *commencer* sa carrière, d'*entrer* dans les cabinets politiques de l'Ordre Moral.

Cela ne peut être démenti.

Electeurs républicains,

Aujourd'hui les masques sont levés ! Vous n'accorderez pas vos suffrages au réactionnaire d'autrefois, à l'ancien centre-gauche, à l'opportuniste d'hier, au radical d'aujourd'hui, au socialiste de demain, au candidat de tous les partis.

Vous choisirez librement entre deux hommes qui n'ont jamais varié, entre deux vrais républicains, Louis Blanc ou Evesque.

**Les Patrons de M. Reynaud**

M. Oscar Vernet, ancien préfet de Bourdeaux, a fait une adhésion solennelle à la candidature de M. Reynaud. Chacun a pu lire l'épître académique dont il a gratifié quelques journaux.

Cette attitude n'a rien qui doive nous surprendre. Le républicanisme de M. Vernet est à la hauteur (!) de celui de M. Reynaud. Cet honorable ex-préfet voudrait-il nous dire pour quels motifs il a été mis en disponibilité par M. Waldeck-Rousseau, ancien ministre de l'intérieur ? Non, n'est ce pas, nous sommes trop curieux. Alors, nous allons lui poser quelques questions.

M. Oscar Vernet, alors qu'il était préfet des Hautes-Alpes, n'aurait-il pas fait décorer un certain chef de division *connu pour ses idées ultra-réactionnaires ?*

Cette décoration n'aurait elle pas soulevé les protestations les plus vives de la fraction républicaine de la députation des Hautes-Alpes ?

N'aurait-elle pas été la cause de démarches pressantes faites au ministère de l'intérieur pour se priver des services d'un préfet aussi bienveillant pour les réactionnaires ?

En un mot, la mise en disponibilité de M. Oscar Vernet ne proviendrait-elle pas de son extrême obligeance pour les ennemis déclarés de la République ?

Autre fait. Quand M. Vernet a été remercié, il n'avait pas droit à une pension de retraite, ce qui nous amène à poursuivre nos indiscrètes questions :

Depuis sa mise en disponibilité, M. Vernet n'aurait-il pas bénéficié de *secours annuels*, prélevés sur les fonds généraux du ministère de l'intérieur ? Ces secours fixés d'abord à 4,000 francs par an (une bagatelle !) n'auraient-ils pas été légèrement augmentés depuis ?

M. Reynaud n'aurait-il pas contribué à une œuvre aussi intéressante et aussi désintéressée ? Cela expliquerait bien des choses.

Nul n'ignore que les fonds de secours du ministère de l'intérieur sont alloués par le ministre sur la proposition de son chef de bureau du personnel.

Si tous ces faits sont vrais, avouez qu'ils paraissent procéder d'un *ordre peu moral* et sentir joliment *les fonds secrets.*

La plume est à M. Vernet, il sait si bien en user...

# DÉPARTEMENTS

## *RHONE*

**Quincié.** — *Conférence agricole.* — Le dimanche 18 décembre, à 1 heure, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera, à Quincié, une conférence agricole.

Il traitera les questions suivantes : Reconstitution du vignoble ; vinification ; maladie des vins ; moyens de les combattre.

**Vaugneray.** — *Cercle agricole de Vaugneray.* — Dimanche prochain 18 décembre, à onze heures précises du matin, au siège social, causerie agricole.

MM. les sociétaires sont priés d'y assister.

Chaque mois aura lieu à ce cercle une conférence ou une causerie agricole.

## *ISERE*

**Vienne.** — *Cercle démocratique.* — Dimanche, grand concert dans la salle des fêtes, avec le concours d'artistes lyonnais et divers amateurs. Pour éviter l'encombrement MM. les membres sont prévenus que les cartes seront exigées à l'entrée.

— *Elections consulaires.* — Par arrêté préfectoral le deuxième tour de scrutin par suite du ballottage est fixé au 18 décembre pour le renouvellement partiel de la chambre de commerce de Vienne et pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce.

## *LOIRE*

**Rive-de-Gier.** — *Jambe cassée.* — Hier soir, vers 5 heures, Mme Granodon, âgée de 52 ans, épicière, rue du Château, allait chercher de l'eau à une borne-fontaine, quand arrivée à l'angle de la maison Dugrosmoltard, elle tomba si malheureusement sur le sol qu'elle se fractura la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Relevée aussitôt par des personnes témoins de l'accident, elle a été conduite à son domicile, où elle a reçu les soins que nécessitait son état.

— *Outrage public à la pudeur.* — La police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Michel Pitavino, âgé de 26 ans, natif de Bovès (Italie), pour outrage public à la pudeur.

Ce triste personnage sera conduit demain à Saint-Etienne pour y être mis à la disposition du procureur de la République.

## *DROME*

**Valence.** — *Adjudication de l'octroi.* — L'adjudication de l'octroi de notre ville a eu lieu à l'Hôtel de Ville.

La mise à prix était de 290,000 francs.

Vingt-sept concurrents ont pris part à cette adjudication. Finalement, M. Dufour a été nommé adjudicataire au prix de 315,100 francs.

M. Dufour était resté adjudicataire, il y a trois ans, au prix de 298,800 francs. L'augmentation qui s'est produite dans cette adjudication provient du périmètre et des nouvelles taxes qui vont être appliquées à partir du 1er janvier 1893.

— *Classes 1892 et 1893.* — Les jeunes gens de la classe 1892 désirant faire partie du groupe du faubourg Saint-Jacques sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 17 décembre, à huit heures du soir, au café Auker, faubourg Saint-Jacques.

Les jeunes gens des classes 1892 et 1893 faisant ou désirant faire partie du groupe de Bourg-lès-Valence sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 17 décembre, à la salle de vote, à Bourg-lès-Valence.

— *Arrestations.* — Aujourd'hui, l'agent Aulagnier a arrêté pour vagabondage les nommés Aimé Chatal, âgé de 22 ans, né à Monplaisir (Rhône), et Auguste Basset, âgé de 18 ans, né à Lyon, tous deux sans domicile fixe.

Après interrogatoire, ces deux individus ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

— Le nommé Pierre Bourret, âgé de 22 ans, mineur, né à Saint-Etienne (Loire), a été arrêté ce matin et mis à la disposition de M. le procureur de la République sous l'inculpation de vagabondage et de complicité de vol.

— *Coups et blessures.* — Aujourd'hui, la nommée Philomène Marcellin, épouse Dubois, demeurant à Valence, rue Châteauvert, a déclaré au commissariat de police que hier soir vers 6 h. 1/2 passant rue du Tunnel en compagnie de sa fille, elle a été accostée par le nommé Arnaud, son gendre, qui l'a violemment frappée au visage. Une enquête est ouverte.

**Crest.** — *Classe de 1893.* — Les jeunes gens de la classe de 1893 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche prochain 18 décembre, à 3 heures 1/2 du soir, au café Brun, rue du Pont pour l'organisation d'un banquet pour le 1er janvier.

**Nyons.** — *Adjudication.* — Demain dimanche, à onze heures du matin, dans la salle de la mairie, aura lieu l'adjudication des fournitures à faire en 1893, à l'hospice et au pensionnat de jeunes filles.

Ces fournitures consistent en pain, viande, objet comestibles d'épicerie, et charbon.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la mairie.

# La Catastrophe de la Manufacture

Saint-Etienne, 16 décembre.

Aujourd'hui a eu lieu, devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, l'épilogue de la terrible catastrophe de grisou qui, le 6 décembre 1891, au puits de la Manufacture, faisait plus de 70 victimes.

**L'inculpé Moulin**

Le sieur Moulin, âgé de 52 ans, gouverneur du lieu où a eu lieu l'explosion, comparaît à la barre sous l'inculpation d'homicide volontaire. C'est lui qui, sur l'ordre de ses chefs, fit arrêter le ventilateur.

Moulin reconnaît le fait, mais il dit que les ouvriers qui travaillaient ce jour-là à nettoyer le puisard se plaignaient du froid excessif causé par le ventilateur.

Le président lui fait remarquer que, immédiatement après l'arrêt du ventilateur, il devait avertir l'ingénieur ; il s'est donc rendu coupable d'une inobservation du règlement concernant les mines.

Moulin avoue, disant qu'il ne croyait pas au danger, la mine n'étant pas grisouteuse.

En terminant l'interrogatoire de Moulin, le président rappelle à l'accusé qu'il faisait mal son service.

Il omettait souvent de faire remblayer les anciennes galeries et le grisou s'y accumulait.

**Les Témoins**

De nombreux témoins sont entendus. Ils viennent affirmer que c'est bien sur leur demande que Moulin a arrêté le ventilateur pour faire cesser le froid.

MM. Tauzin et Castelneau, qui sont ingénieurs de l'Etat, reconnaissent avec le président du tribunal qu'il était imprudent de laisser la surveillance du ventilateur à un simple mineur.

Après les ingénieurs de l'Etat, les ingénieurs de la compagnie sont entendus : leurs dépositions sont un peu en contradiction avec celles de leurs confrères du corps des mines. Ils prétendent que l'arrêt du ventilateur n'a pas renversé le courant d'air et n'a pas causé la catastrophe.

La véritable cause de l'explosion réside dans le déplacement du feu brûlant qui aura enflammé le grisou répandu dans les vieux travaux.

Une longue file de mineurs blessés lors de l'explosion viennent témoigner ; leurs déclarations sont vagues et inutiles.

**Le Réquisitoire**

Le procureur de la République, M. Loubat, prononce un réquisitoire dans lequel, après avoir rendu hommage au dévouement des ingénieurs de l'Etat pour leur belle conduite lors de la catastrophe, il demande une condamnation sévère contre le gouverneur Moulin.

Le jugement sera rendu ultérieursement.

# ENSEVELI SOUS LA NEIGE

La Mure, 16 décembre.

L'accident que je vous signalais hier, n'a fait qu'une victime ; voici dans quelles circonstances :

Les nommés Pierre Paquet et Gaspard, le fils du guide bien connu des touristes des montagnes de l'Oisans, recherchaient des brebis égarées quand, voulant traverser le précipice de la *Selle*, sur la neige durcie et amoncelée, celle-ci glissa tout à coup sous leurs pieds ; Paquet fut précipité dans l'abîme, d'une profondeur de cinquante mètres ; quand à Gaspard, il eut la présence d'esprit de se jeter de côté, en faisant un prodigieux saut, ce qui le sauva.

Il alla immédiatement chercher des secours : on découvrit la victime sous un amas de neige, l'asphysie était complète.

Par les soins de courageux citoyens et de la gendarmerie locale, le corps fut ramené à minuit à Saint-Christophe.

La victime était âgée de 28 ans, célibataire. Son père est secrétaire de la mairie de Saint-Christophe depuis 30 ans. Sa sœur a été victime l'année dernière d'un accident semblable.

# Lyon

## NOS ÉCHOS

**Le Temps.** — Observations du journal, 16 décembre, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre, 772 ; température, + 8° ; direction du vent, N.-N.-O. ; maximum de température dans les 24 heures, + 10° ; minimum de température dans les 24 heures, + 1°.

*Situation générale.* — La zone élevée se maintient toujours à l'Ouest de l'Europe et se propage sur la Méditerranée. Les vents reviennent du Nord dans nos régions, mais la température est assez douce. Quelques averses sont encore signalées.

*Dernière heure.* — La hausse continue et atteint 8 millimètres à Boulogne, 5 à Mulaghmore, 4 à Brest. Les pressions sont de 766 à Nice, 775 à Clermont.

*Le temps qu'il fera aujourd'hui.* — Ciel nuageux, temps un peu froid.

***

On se plaint généralement de ce que les électeurs ne se rendent pas au scrutin pour les élections consulaires. La mairie centrale de Lyon ne leur facilite pas précisément leur tâche.

Voici ce que nous lisons, en effet, au bas des cartes :

« Nota. — La présente carte devra être con-
« servée par l'électeur, en prévision d'un deu-
« xième tour de scrutin, lequel, s'il était né-
« cessaire d'y procéder, aurait lieu le diman-
« che 21 décembre, aux mêmes heures et
« dans le même local. »

Or, le 21 n'est pas un dimanche, c'est un mercredi, et les électeurs ont été convoqués, en réalité, pour le deuxième tour, par un arrêté préfectoral, pour le jeudi 22 décembre. N'y aurait-il pas là un cas d'annulation ? On a déjà annulé des élections pour des irrégularités moindres que celle-là.

***

M. P. Tresca nous prie d'annoncer qu'il ne fait plus partie de l'Union des chambres syndicales et qu'il a adressé sa démission au président de l'Union.

***

Le concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Saint-Etienne a pris fin hier soir.

Un seul candidat s'était présenté, M. le docteur Montagnon, de Saint-Galmier ; il a subi avec succès tous les examens et a été félicité par le jury.

***

Société des Concerts du Conservatoire :

Par suite d'engagements antérieurs pris par l'administration municipale, la salle du Grand-Théâtre ne peut être mise à la disposition de la société des Concerts du Conservatoire, le 18 décembre prochain.

Elle se voit donc obligée de remettre son premier concert au 29 janvier 1893, — (les dimanches, 25 décembre, 1er et 8 janvier étant des jours destinés généralement aux réunions de famille), — par suite de ce changement, le dernier concert, qui aura lieu avec chœurs, est fixé au 16 avril 1893.

Les dates des quatre concerts sont donc les suivantes : 29 janvier, 26 février, 26 mars et 16 avril 1893.

***

L'association des élèves et anciens élèves de l'école nationale des beaux-arts de Lyon, dans sa réunion du comité du samedi 10 décembre a pris les décisions suivantes :

Le local de l'association, 3, rue de la Platière, sera ouvert de 10 heures du matin à midi, de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 10 heures du soir tous les jours de la semaine ; les dimanches, le local sera ouvert de 4 heures 1/2 à 6 heures, de 8 heures à 10 h.

Des journaux et des publications artistiques sont à la disposition des sociétaires.

Une conférence par M. le docteur Gras, chargé du cours d'anatomie à l'école nationale des beaux-arts de Lyon aura lieu au local de l'association le 23 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Un banquet aura lieu le 14 janvier 1893, à 7 heures du soir, dans les salons Maderni. Les membres de l'association désireux d'y assister sont priés de s'incrire le plus tôt possible au local de l'association.

Le comité serait heureux de voir le plus grand nombre possible d'anciens élèves de l'école répondre à notre appel.

***

Société de musique de chambre (2e année) :

Cette excellente société, composée de MM. Louis Rinuccini (1er violon), Antonio Bedetti (2e violon), C. Vanel (alto), Pio Bedetti (violoncelliste) donnera quatre séances de musique classique et moderne, dans la salle Philharmonique, les dimanches 15 janvier 1893, 12 février, 12 mars et 16 avril, à 4 heures du soir. Elle s'est assuré le concours de Mme Reutter, MM. Jemain, dal Vasco, pianistes de notre ville, et de M. Ysaye, professeur de piano à l'académie de Genève.

Nous engageons vivement tous les amateurs de bonne musique à prendre un abonnement à ces intéressants concerts.

La liste d'abonnement est déposée chez M. Clot, 15, rue de la République, où l'on peut, dès à présent, choisir ses places.

# UN LYONNAIS AU DAHOMEY

Voici une nouvelle lettre d'un de nos compatriotes qui fait partie du corps expéditionnaire du Dahomey. Nos lecteurs y trouveront d'intéressants détails et la liront certainement avec autant de plaisir que les précédentes :

Canah, 6 novembre 1892 (parvenue à Lyon le 15 décembre).

Nous voilà enfin arrivés à Canah, qui est la ville la mieux fortifiée, — du moins je le crois, — de tout le Dahomey. D'ailleurs, Barbe-en-zinc le sait, car aussitôt arrivé, il a envoyé des *minisses* pour demander la paix, sérieusement cette fois ; ils étaient porteurs de présents et avaient amené avec eux 9 bœufs, des moutons, des chèvres et de la volaille.

Dans ma dernière lettre, je vous disais qu'il y aurait encore quelques coups de chien ; ça n'a pas rôté, ça été pour de bon, tout à fait.

Le 3 novembre, réveil à 4 heures 1/2, départ de la colonne à 5 heures. On commençait à se frotter les yeux, lorsqu'une fusillade terrible se fit entendre. L'ennemi nous attaquait sur les quatre faces à la fois, avec la furie du désespoir ; les avant-postes rentrent rapidement, tout le monde est à son poste. Nous commençons à répondre ; il y a environ une minute que nous sommes couverts de plomb, mais les feux de salve commencent, On leur envoie passablement de pruneaux, chacun son tour.

Bientôt, on est débordé. Les quatre compagnies de la Légion font un feu rapide, à répétition, très chic, qui dérange sans doute, ces chers messieurs et dames, car les amazones y étaient. Les feux de salve vent leur train et le combat dure de 45 à 50 minutes, une vraie pluie de plomb. Les six pièces tiraient sans relâche et toujours à mitraille. Enfin, la sonnerie de « cesser le feu » se fait entendre, on se réveille croyant sortir d'un rêve.

On plie les tentes, on prépare les sacs et après avoir siroté son café, on attend la rentrée des reconnaissances et, en avant. Comme toujours les Dahoméens ont enlevé leurs morts, mais les différentes patrouilles, rapportent 286 fusils de tous modèles.

Les Dahoméens ont un chic pour emballer leurs macchabées; ils en ligotent cinq ensemble, puis les suspendent à une branche, et en avant. Derrière, marchent ceux qui doivent relayer les porteurs et ils ont soin d'effacer toute trace de sang.

Ce qui me permet de l'affirmer c'est que des feux de salve ont démoli plusieurs fois les porteurs.

Nous nous portons en avant, rencontrant Awlamé dont il ne reste que les cendres. L'ennemi avait repris position en avant du palais de Ouackon.

Le bombardement commence. Nous envoyons, nous recevons; les six pièces se mettent en batterie et couvrent le fort de projectiles; les pièces de Barbe-en-Tôle jugent à propos de se taire. On tiraille toute la soirée sans rien avoir d'efficace; la journée nous coûtait 3 officiers blessés, 2 légionnaires tués, une vingtaine de soldats blessés, quelques tirailleurs sénégalais et haoussas tués ou blessés.

Le 4 au matin le 1re compagnie des volontaires sénégalais et la 2e compagnie des Haoussas partent dès le point du jour, s'avancent lentement sans coup de feu. Les deux compagnies sont bientôt aperçues; on leur envoie des pruneaux; au même instant les clairons sonnent la charge, on s'arrête pour souffler; on tire quelques coups de fusils, puis la charge recommence; on enlève tranchées et palais sons coup férir.

En voilà assez pour une journée, on s'avance de manière à être en ligne pour bombarder Canah. Le 5 au matin, le bombardement fini, la colonne se porte en avant, nouvel échange de coups de flingots. Nos malheureux artilleurs en voient de cruelles; le bois empêche les canons de passer, il faut prendre la route. Des chasseurs de Béhanzin sont postés et bientôt des coups portent bien. Pour en finir avec eux, on se porte en avant avec la baïonnette; la position est enlevée. Nous voilà vers Canah; les parlementaires se présentent.

Behanzin demande la paix. On s'arrête; le génie va faire sauter une poudrière placée derrière Canah.

Nous bivouaquons autour de Canah. Demain grand palabre; nous verrons le fameux Koussoudan, premier ministre de Behanzin, un loustic qui n'a pas froid aux yeux; heureusement que papa Dodds et notre chef d'état major, Gonnard, le héros de Poguessa, lui feront sérieusement contre partie.

Allons-nous aller à Abomey? J'y tiendrais. Je voudrais voir le palais de Behanzin, le terrain maudit, et surtout ces belles amazones et quelques Dahoméens et Dahoméennes car, comme toujours, les villages sont abandonnés.

Le gouverneur est attendu demain ou après demain. Je crois que cela se tire. Que va-t-on faire? Je n'en sais absolument rien.

Le colonel part avec son escorte pour le palabre, si j'étais quelque chose, je demanderais d'abord les armes, une quinzaine de millions, tous les fétiheurs, la maison Richter et Ce et surtout j'irais voir ce qui se passe à Abomey. Je demanderais bien aussi une amazonne pour chaque blanc, mais je crois qu'il n'y en aurait pas assez, car on en démoli quelques-unes et le temps de passer le conseil de revision, de les enrégimenter, serait trop long. J'aime mieux revoir Porto-Novo avec mon tarat (lit) et des draps. Se coucher dans un lit, c'est si bon; puis au moins, pas de réveil brusque, quoique ce soit assez gentil: on se figure un réveil en campagne.

Le fameux duelliste, M. Crémieu-Foa, rentre à Porto-Novo. Heureux s'il y arrive; mais j'ai bien peur qu'il reste en route; il est perdu.

# NOS THÉATRES

**GRAND-THÉATRE. — « Samson ».**

Terne reprise dont le public des moyennes et des petites places s'était déjà défié; — que sera-ce aux suivantes?

Escalaïs — dont je ne veux plus ici rappeler le physique défectueux que, peu charitablement, le public lui a trop souvent fait remarquer, Escalaïs n'a guère mieux donné la sensation musicale que la sensation dramatique du rôle de Samson. Il est essoufflé, le rôle est trop largement écrit pour sa courte respiration, il n'y a pas là les éclats élevés où il retrouve son public et son succès, — Paulin malgré son inconscience artistique y avait fait beaucoup plus d'effet. Et pourtant!...

Mlle de Vitta, intelligente, nerveuse, n'a pas le volume et surtout le velours vocal indispensable à ce terrible rôle, — un des plus beaux mais aussi un des plus difficiles de son emploi. Elle dit tout cela sèchement, avec peu de son et en se bornant à de bonnes intentions: celles dont l'enfer est pavé.

Elle n'a eu qu'un bon moment: dans cet admirable couplet « Ah! réponds à ma tendresse » que forcément toute femme intelligente doit bien dire — et nul ne conteste l'intelligence de cette artiste.

Seul, Mondaud a fait preuve de l'ampleur et de l'allure indispensables à cette tragédie orientale. Seul, en compagnie de Ramieux fort bien au premier acte.

Notre feuilleton de demain sera du reste consacré à cette reprise qui d'ailleurs n'avait pas été suffisamment répétée, était mal sue, se signalait par les mêmes hérésies de mise en scène qu'on reprochait avec raison l'an dernier — et, certainement, ne tiendra l'affiche que le temps nécessaire à son enterrement définitif: et dire que c'est un pur chef-d'œuvre que ce *Samson* et *Dalila*; seulement un chef-d'œuvre qui a besoin d'être traduit et non trahi par l'interprétation. P.B.

**CASINO. — « Miss Mabell Stuart, la danseuse serpentine. »**

Est-ce un rêve auquel nous venons d'assister? est-ce la réalisation tangible des fantômes aux couleurs insaisissables, des hallucinations fiévreuses qui hantent le cerveau des malades? est-ce la débauche artistique d'un peintre qui extrait de sa palette des tons à rendre jaloux un machiniste de féerie? Qu'importe? C'est tout cela et ce n'est rien de cela. Cette rivale de la Loïe Fuller qui fait courir tout Paris aux Folies-Bergère fera courir tout Lyon au Casino.

Il est difficile d'imaginer une danse plus suggestive, d'une saveur plus étrange, d'une invention plus naïve à la fois et plus compliquée; tantôt cette Mabell Stuart, avec les mouvements giratoires de son peplum antique devient papillon aux ailes multicolores, tantôt c'est la vague que dore le soleil ou dans laquelle se reflète l'azur du ciel, puis elle devient l'onde de ces fontaines lumineuses que nous avons admirées à l'Exposition de 1889, en nous donnant en plus la sensation d'un être vivant. C'est Protée qui s'est incarné en elle, mais un Protée d'une grâce indicible, car c'est une femme, c'est la femme: cela dure cinq minutes seulement, mais cela suffit. S.

## Enseignement commercial des Jeunes Filles

Avant-hier, à une heure et demie, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, la distribution des récompenses et diplômes décernés aux élèves qui suivent les cours de l'Ecole supérieure commerciale et technique pour les dames et les demoiselles.

M. Gailleton, maire de Lyon, présidait cette intéressante cérémonie à laquelle une musique militaire prêtait son concours. M. le préfet du Rhône était représenté par M. Jossier, conseiller de préfecture.

L'assistance était aussi brillante que nombreuse.

M. le maire a ouvert la cérémonie par une allocution dans laquelle il a rendu hommage au zèle des professeurs.

Il a rappelé que l'intelligente initiative de Mlle Luquin, la dévouée directrice, a été suivie par plus de trente villes de France, et s'est félicité de ce résultat. En terminant, M. Gailleton a assuré le personnel enseignant de toute sa sympathie et du concours de la municipalité.

M. Clavel, adjoint, au nom de la commission de perfectionnement de l'école, a fait ensuite le compte rendu de l'année scolaire qui vient de s'écouler et il a pu constater que les résultats deviennent toujours de plus en plus satisfaisants.

Puis lecture a été donnée du palmarès.

Voici la liste des lauréats:

Prix d'honneur du ministre du commerce. — Mlle Augusta Guironnet.

Prix du ministre de l'instruction publique. — Mlle Jeanne Bouteille.

Livrets de caisse d'épargne donnés par le ministre du commerce. — Mlles Chautemps, Janin, Chambe, Froment, Fraque, Bérard, Viallet, Bévalet, Pérouse, Chateland, Dallaire, Ravu.

Livrets de caisse d'épargne donnés par le conseil municipal — Mlles Tartarin et Mandrillon.

Prix d'excellence donnés par Mlle Luquin. — Mlles Montvert et Delaunay.

Médaille d'argent accordée par le ministre du commerce. — Mlle Michel, professeur de sténographie

Diplômes d'études commerciales. — Mlles Bonjour, Marechallat, Guironnet, Delaunay, Fraque, Mandrillon, Montvert, Ravu, Arnaud, Viallet, Bérard, Bouteille, Burnichon, Lazare, Blum, Vermare, Simon, Pérouse, Cottard, Dallaire, Bévalet, Devanlay, Chateland, Morel, Bautin, Franc, Raguillet, Chambe, Durand, Renaud-Goud, Jacquier, Peyrouteu, Tourton, Rinolfi, Fayet, Vesset, Coquillat, Heyrier, Boibieux.

Diplômes de l'Institut sténographique des deux mondes. — Mlles Bonjour, Mandrillon, Fraque, Tartarin, Durand.

Diplômes de l'Union sténographique lyonnaise. — Mlles Simon, Chateland, Viallet, Blum, Bérard, Vermare, Blanc, Tourton et Bautin.

Médailles d'argent accordées par l'Union sténographique lyonnaise. — Mlles Bonjour et Mandrillon.

Médailles de bronze. — Mlles Fraque et Durand.

# Chronique Locale

**Le Calendrier.** — Samedi 17 décembre, 352e jour de l'année.
Nouv. lune le 19; Premier quartier le 26.
Soleil: lever, 7 h. 49; coucher, 4 h. 2.

**La Compagnie du Gaz condamnée.** — Nos lecteurs se rappellent qu'un procès est pendant entre M. Fournier et la compagnie du gaz au sujet du remboursement de l'indû.

La compagnie a fait payer le gaz 30 centimes et quart à Fournier alors qu'elle le cède à 22 centimes aux habitants de l'îlot Tolozan, et c'est cette différence de 8 centimes et quart de laquelle Fournier réclamait le remboursement.

Nous avons rendu compte des nombreuses exceptions soulevées par la compagnie et donné les résultats des jugements successifs qui ont débouté cette dernière de ses prétentions.

Enfin le jugement définitif du juge de paix vient d'être rendu.

M. Targe, du deuxième canton de Lyon, dans une sentence qui va devenir certainement un document de jurisprudence, dit dans ses considérants:

« Qu'en faisant des prix différents à ses abonnés, la compagnie a commis un *quasi-délit*. Qu'en faisant signer des polices qui contiennent des clauses étrangères au cahier des charges, elle exerce envers l'abonné une violence morale qui entraîne la nullité de l'acte consenti et que la liberté commerciale invoquée par la compagnie n'existe pas car il n'y a pas réciprocité, les consommateurs n'ayant d'autre liberté que celle de prendre ou laisser s'il ne veut consentir un traité léonin. »

Enfin ce jugement condamne la compagnie du gaz à rembourser à Fournier la somme *indûment perçue* sur le prix du gaz, la condamne à rembourser le cautionnement et enfin met à sa charge tous les frais du procès.

Nul doute que la compagnie fasse appel de ce jugement.

**Club des Sténographes du Rhône.** — La fête du Club, qui aura lieu aujourd'hui samedi, à onze heures et demie du soir, au Casino des Arts, s'annonce comme devant être des plus brillantes.

Le concert se composera de nombreuses attractions et obtiendra un grand succès, grâce aux artistes de premier ordre qui prêteront leur concours.

Quant à l'orchestre, ce sera celui du Casino, sous la direction du maestro Jouberti, qui a composé spécialement pour cette fête une fantaisie charmante, « Le Club des Sténographes du Rhône ».

Après le concert, un bal réunira danseurs et danseuses et comportera un cotillon des mieux choisis.

**Rixe mortelle.** — Une nouvelle arrestation se rattachant à l'affaire dont nous avons parlé hier, sous le même titre, vient d'être faite par les soins de M. Brault, commissaire de police du quartier Perrache, c'est celle du nommé Claudius Gonon, 32 ans, maquignon, 7, rue Denuzière, inculpé avec Bidault, précédemment arrêté, de meurtre et complicité.

**Commencement d'incendie.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, entre cinq et six heures du soir, chez M. Burgau, épicier rue Mazenod, 95, à l'angle de la rue Duguesclin.

Le feu a pris dans la cave, communiqué à une bonbonne d'essence par la bougie dont s'était munie une jeune fille, descendant pour chercher des huiles à brûler.

Le départ attelé et la pompe à vapeur envoyés du dépôt, sous les ordres du commandant Rangé et de l'adjudant Vivier, n'ont pas eu à fonctionner.

Les dégâts, évalués à 500 fr. environ, sont couverts par une assurance.

Avant l'arrivée des sapeurs-pompiers, quelques citoyens dévoués avaient organisé les premiers secours; l'un d'eux, M. X..., gérant de la boucherie située 104, rue Mazenod, a été grièvement brûlé à la tête et aux mains.

**A la Morgue.** — Des mariniers ont retiré de la Saône, près de la Caille, le cadavre d'un inconnu qui a dû se jeter dans la rivière il y a fort peu de temps.

Voici son signalement: âgé de 40 ans environ, forte corpulence, porte toute la barbe, cheveux et sourcils noirs, taille moyenne. Vêtu d'un complet en drap noir, chemise blanche et chaussé de bottines élastiques.

**Affreuse misère.** — La pitié des passants était attirée, hier, à 6 heures du soir, sur le pont Tilsitt, par une fillette de 6 ans pleurant à chaudes larmes. Les gardiens de la paix, appelés, trouvèrent la mère de cette petite fille, la femme P..., rue Mercière, ayant avec elle deux autres enfants en bas-âge.

Ces quatre infortunés sont dans la plus affreuse misère. Ils ont été présentés à M. Prieur, commissaire de police de Bellecour, qui a promis d'user de son influence pour faire admettre les enfants dans un hospice.

**Vols de caves.** — Des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans les caves du no 37 du quai Saint Antoine.

Ils ont dérobé au préjudice de M. Laurent Trillet, diverses marchandises et des fleurs, le tout estimé à 60 francs.

Dans une cave située en face de celle qu'ils avaient précédemment ravagée, ils ont emporté des pommes de terre, légumes, etc..., appartenant à un marchand qui les avait déposés dans ce local.

Plainte a été portée au commissaire de police du quartier de la Bourse, lequel a ouvert une enquête.

Espérons qu'elle aboutira à l'arrestation de ces malandrins, peu respectueux de la propriété d'autrui.

**Un cheval emporté.** — Hier, à 4 h. 1/2 du soir, la voiture de M. Léon Permezel, négociant en soieries, passait sur le cours du Midi; dans cette voiture se trouvaient Mme Permezel et son jeune enfant âgé de 5 ans, lorsqu'au tournant de la place Carnot la voiture fut heurtée par l'extrémité du timon d'un tramway faisant le service de Perrache aux Brotteaux.

Le choc fut si violent que le cocher du coupé fut projeté à terre. A ce moment, survint M. Fleury Robellet, propriétaire du bar de la Bastille, 100, grande rue de la Guillotière, qui se jeta résolument à la poursuite du cheval emporté et fut assez heureux après avoir été traîné sur un parcours de 500 mètres, de maîtriser l'animal et éviter par ce fait de nouveaux accidents.

Mme Permezel, le cocher et toutes les personnes témoins félicitèrent chaudement M. Robellet, de cet acte de courage et de sang-froid.

**Cercle militaire** (Officiers de réserve et de l'armée territoriale). — Samedi, 17 décembre, à 8 h. 1/2, conférence par M. Guinard, aide-vétérinaire de réserve: Sur les mouvements chez les êtres vivants et les allures chez l'homme et chez le cheval.

**Casino des Arts.** — Ce soir, deuxième représentation de miss Mabel Stuart, la rivale de la Loïe-Fuller.

Dans la troupe, citons le nain Millet et ses perroquets savants, Favart et Bassy, Réné Delsol, Brunw, etc.

A l'étude, *Casino-Revue*, grande revue locale.

Dimanche, à 2 heures, matinée extraordinaire à prix réduits terminée par *Une Noce à Mézidon*.

**Cirque Rancy.** — Ce soir samedi, grande soirée de gala à l'occasion de laquelle auront lieu des débuts importants, parmi lesquels nous devons signaler une attraction importante, miss May Raymond, la *seule* élève de la célèbre Zoïe Fuller, créatrice de cette danse serpentine, qui obtint un si grand succès à son apparition. Il était en effet impossible de traduire d'une façon plus exquise et de mieux réaliser le rêve le plus vaporeux que l'imagination puisse évoquer.

Miss Raymond a seule le droit d'utiliser les costumes créés pour ces danses prestigieuses.

**Scala-Bouffes.** — Une troupe qui va attirer du monde à la Scala est celle qui a débuté hier soir, les Boyton's. Ces artistes, dans leurs fantaisies excentriques américaines, sont remarquables par leurs dislocations et leurs acrobatiques exercices, aussi ont-ils remporté un véritable succès.

Dans la troupe, Debailleul, Ganivet II, Mme Canon, Myrrhis, Edgard, etc.

Le spectacle se termine par la joyeuse opérette *Une Noce à Mézidon*.

Ce soir, début de Marthe Lys, chanteuse de genre.

A l'étude, *Françoise les Bas-Bleus*, pièce militaire.

**Théâtre Crassé** (cours du Midi, côté du Rhône). — Constatons encore aujourd'hui le succès des représentations de ce théâtre, avec les tableaux de: Mlle de Lavallière aux Carmélites, l'Innocence préfère l'Amour à la Richesse, Cupidon en chasse, Souviens-toi, Frank se démasquant, Suivons le Drapeau.

Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

**Palais artistique genre Grévin** (cours du Midi). — Ouverture ce soir. Douze groupes comprenant les hommes illustres, les criminels célèbres, des scènes patriotiques et dramatiques, etc.

**Ménagerie Bidel.** — Ce soir samedi, ouverture de la vaste et élégante loggia cours du Midi, dans laquelle est installée la superbe collection de fauves du célèbre dompteur Bidel.

**La Solution Bruno** au biphosphate de chaux cristallisé pur, relève tous les débilités et soutient l'énergie des sujets soumis à un travail intellectuel ou physique intensif. Toutes pharm., le litre, 2 fr. 50.

## TRIBUNE DES COMITÉS

**Villeurbanne.** — Réunion plénière des groupes du comité de l'union des forces républicaines socialistes.

A cette réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, salle Ruë, cité Lafayette, les conseillers élus par le comité rendront compte de leur mandat.

**Alliance républicaine socialiste du VIe arrondissement.** — Ce soir samedi 17 courant, à 8 heures 1/2 du soir, réunion extraordinaire du comité de l'Alliance républicaine socialiste du VIe arrondissement.

**Fédération des forces socialistes de Lyon.** — La fédération rappelle, au nom des sections municipales, que les conseillers municipaux de la concentration du IIIe arrondissement ont pris l'engagement de rendre compte de leur mandat en réunion publique.

En conséquence, elle invite les électeurs de la Guillotière à assister à la grande réunion publique électorale qui a lieu ce soir 17 courant, à 8 heures, salle du Chapeau-Rouge, grande rue de la Guillotière, 47.

Il sera perçu 15 centimes d'entrée.

**Concentration des Forces républicaines et socialistes du IIIe arrondissement.** — La concentration qui a procédé aux élections municipales, aux conseils général et d'arrondissement, déclare être et rester complètement étrangère à l'organisation de la réunion publique qui doit avoir lieu aujourd'hui samedi.

D'ici à quelques jours, elle convoquera les électeurs du IIIe arrondissement à une réunion publique, dans laquelle tous ses élus rendront compte de leur mandat; cette formalité aurait été depuis longtemps remplie, si le comité par un sentiment de délicatesse que tout le monde comprendra, n'avait voulu attendre le rétablissement du citoyen Lucien Sauret, qu'une longue et douloureuse maladie cloua t dans son lit.

La concentration profite de la circonstance pour mettre en garde les républicains socialistes du IIIe arrondissement, contre les étiquettes trompeuses dont ne craindront pas de s'affubler nos adversaires afin de dévoyer le corps électoral.

En face du spectacle écœurant que nous donne en ce moment la Chambre, il est nécessaire que nous restions plus que jamais unis et compacts, afin de débarrasser la République aux prochaines élections, de la tourbe de tripoteurs qui la déshonore et l'avilit.

# Dernière Heure

*PAR SERVICE SPÉCIAL*

## L'ARRESTATION
## Des Administrateurs du Panama

Paris, 16 décembre.

Voici les articles du code pénal en vertu desquels la nouvelle information judiciaire a été ouverte contre les administrateurs du Panama:

Article 177. — Tout fonctionnaire public, de l'ordre administratif ou judiciaire, tout agent ou préposé d'une administration publique, qui aura agréé des offres ou promesses, ou reçu des dons ou présents, pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à salaire, sera puni de la dégradation civique et condamné à une amende double de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues, sans que ladite amende puisse être inférieure à 200 francs.

La présente disposition est applicable à tout fonctionnaire, agent ou préposé à la qualité ci dessus exprimée, qui, par offres ou promesses agréées, dons ou présents reçus, se sera abstenu de faire un acte qui entrait dans l'ordre de ses devoirs.

Sera puni de la même peine tout arbitre ou expert, nommé soit par le tribunal, soit par les parties, qui aura agréé des offres ou promesses, ou reçu des offres ou présents, pour rendre une décision ou donner une opinion favorable à l'une des parties.

Art. 179. — Quiconque aura contraint ou tenté de contraindre par voies de fait ou menaces, corrompu ou tenté de corrompre par promesses, offres, dons ou présents, l'une des personnes de la qualité exprimée en l'article 177, pour obtenir soit une opinion favorable, soit des procès-verbaux, états, certificats ou estimations contraires à la vérité, soit des places, emplois, adjudications, entreprises ou autres bénéfices quelconques, soit tout autre acte du ministère du fonctionnaire, agent ou préposé, soit enfin l'abstention d'un acte qui rentrait dans l'exercice de ses devoirs, sera puni des mêmes peines que la personne corrompue.

Toutefois, si les tentatives de contrainte ou corruption n'ont eu aucun effet, les auteurs de ces tentatives seront simplement punis d'un emprisonnement de trois mois au moins et de six mois au plus et d'une amende de 100 fr. à 300 fr.

## A Mazas. — Nouvelles Arrestations

Les trois personnages arrêtés aujourd'hui ont été écroués ce soir à Mazas.

Le bruit court que six autres arrestations seront opérées sous peu.

D'après le bruit qui court ce soir au Palais-Bourbon, il se pourrait qu'un député de nos départements du centre fût arrêté après demande d'autorisation de poursuites.

Ce député aurait été un agent corrupteur et appartient au côté droit de la Chambre.

## Perquisition chez M. Sans-Leroy

Toulouse, 16 décembre.

De minutieuses perquisitions ont été opérées cette après-midi au domicile, à Toulouse, rue Alexandre Fourtanier, de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège.

## Les Employés des Postes et Télégraphes

Paris, 16 décembre.

On avait annoncé pour ce soir une réunion des employés des postes et télégraphes; elle a eu lieu, en effet, à la Bourse du travail, mais elle n'a présenté aucun intérêt.

Nous devons ajouter que cette réunion était organisée par des personnes sans mandat et que des employés des postes et télégraphes nous affirment que ces personnes n'appartiennent même pas à l'administration. Ils protestent donc énergiquement et ajoutent que les questions traitées dans cette réunion ayant déjà fait l'objet d'une pétition déposée sur le bureau de la Chambre, les employés des postes et télégraphes sont unanimes à déclarer qu'ils n'ont aucune manifestation à faire avant que cette pétition ait reçu une solution quelconque.

## AU DAHOMEY

Paris, 16 décembre.

Le général Dodds a télégraphié au ministre de la marine que les chefs dahoméens du sud qui s'étaient réfugiés à Allada, ont fait leur soumission et promis d'envoyer une députation à Porto-Novo. Ils ont accepté le drapeau français.

## LE DUEL ARÈNE

Paris, 16 décembre.

*M. de Bois-André, secrétaire de rédaction de la « Libre Parole », a accepté devant les témoins de M. Emmanuel Arène la responsabilité d'un article dont s'est ému l'honorable député de la Corse; mais il a refusé d'en faire connaître l'auteur.*

*Une rencontre aura lieu très probablement demain entre MM. Emmanuel Arène et de Bois André.*

## L'ÉLECTION DU TARN

Carmaux, 16 décembre.

*Le congrès du parti républicain de la deuxième circonscription d'Albi s'est réuni aujourd'hui pour choisir un candidat à l'élection législative.*

*M. Héral, ancien député, a été proclamé candidat par 121 voix contre 74 à M. Andouard, et 23 à M. Jaurès.*

## PETITE BOURSE DU SOIR

*Paris, 16 décembre 1892*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 | 98 62 | Priorité ot. | » » |
| Italien | 93 65 | Robinson | » » |
| Turc | 21 92 | Portugais | 22 43 |
| Extérieure | 64 40 | Tabacs | » » |
| Egypte 6 0/0 | 497 81 | Tharsis | » » |
| Egypte 3 1/2 | » » | Lots Turcs | » » |
| Banque | » » | Banque ot. | 595 62 |
| Otto. cons. | » » | Alpines | 123 75 |
| Russe cons. | » » | De Beers | 457 50 |
| Orient | » » | Hongrois | 97 1/8 |
| Rio-Tinto | 409 37 | Douanes | » » |

**FIN DES DÉPÊCHES DENOIT**

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Société philanthropique des Enfants de l'Isère.** — Tous les originaires du département de l'Isère faisant partie ou non de la société, sont instamment priés d'assister à la réunion du dimanche, 18 décembre, à 2 h. 1/2 du soir, au siège social, rue Tupin, 11, café de la Petite Savoie.

A cette réunion, la liste définitive des membres fondateurs sera irrévocablement close. Dernier avis.

**Tutélaire du Ve arrondissement.** — Le conseil d'administration s'étant réuni, invite tous les sociétaires détenteurs de carnets, à les remettre aux collecteurs de leur section, avant le 20 décembre, date fixée par l'assemblée générale, de manière à pouvoir centraliser l'argent chez le trésorier pour l'achat des divers objets d'habillement qui devront être distribués la semaine qui précède le Jour de l'An.

Nous engageons les personnes désireuses de venir en aide à cette œuvre philanthropique à se hâter de verser leur obole, car notre société n'est pas riche, ayant à peine six mois d'existence et nous avons dans notre arrondissement bien des infortunes à soulager.

Les personnes qui voudraient donner des dons en nature sont priées de les faire parvenir à la Mairie, place du Petit-Collège, ou bien chez les collecteurs dont les noms suivent:

Vaise: Poncet, rue de la Claire, 73;
Saint-Paul-Pierre Scize: Desgranges, rue Octavio-Mey, 4;
Saint-Just: Saint-Maurice, chemin de la Favorite, 16;
Saint-Georges: Chandanson, rue Saint-Georges, 114.

**257e société de retraites « L'Ardéchoise ».** — Réunion et cotisations le troisième samedi de chaque mois au siège social: café de la Patrie, quai des Célestins, 1.

Séance ce soir à 8 heures 1/2.

**Harmonie Gauloise.** — Aujourd'hui samedi, deuxième soirée d'hiver, au siège de la société.

**Musique des anciens militaires.** — Ce soir samedi 17 courant, à 8 heures 1/2, répétition générale au siège. — Urgence.

**Le Sou par jour.** — Dimanche, 18 décembre, réunion électorale, à 2 heures précises, au siège, rue Romarin, 15, au premier.

**Echo de Vaise.** — Dimanche, 18 courant, la société donne son grand banquet de Sainte-Cécile, au restaurant de la Cressonnière, chemin de Saint-Just, à 4 heures du soir.

**L'Abattoir de Vaise.** — Demain, dimanche, à 8 heures du soir, réunion privée dans la salle du restaurant du Chalet (en face le marché aux bestiaux).

Ordre du jour: Améliorations à réaliser dans le quartier de l'abattoir et du marché aux bestiaux.

Les habitants du quartier sont instamment priés d'y assister: on trouvera des cartes d'entrée à la porte.

## GYMNASTIQUE ET TIR

**Société de tir de Lyon.** — Dimanche, 18 décembre, le matin, exercices des sociétés de gymnastique: la Vaillante, les Touristes lyonnais, la Lyonnaise, les Enfants du Rhône.

L'après-midi concours mensuels réservés aux sociétaires.

**Volontaires Croix-Roussiens.** — C'est dimanche 18 décembre qu'aura lieu brasserie Pin, rue Coste, le concert-bal organisé par cette société avec le gracieux concours d'artistes des Théâtres de Lyon, de Mlle Léony du Casino, de MM. Marien, Gonnet, Garapon de la Scala, de MM. L. Faure, P. Durand, Fauriaux, des frères Lionnay des concerts de Lyon et de l'excellente fanfare de St-Clair

Avec de tels éléments le succès de cette fête est assuré.

**Touristes lyonnais.** — Dimanche, tir au stand pour la section de tir. Réunion obligatoire place des Terreaux, à 7 heures 1/2.

**La Jeune France.** — Dimanche 18 décembre, exercice de tir aux tireurs du Rhône. — Réunion au local, à 7 heures 1/2, départ à 7 heures 3/4.

## Tribune Ouvrière

**Tannerie-Corroierie.** — En vertu d'une décision prise en assemblée le 28 août, tout ouvrier de la tannerie-corroierie peut faire partie du syndicat. — A cet effet le bureau sera à la disposition des collègues qui voudraient se faire inscrire dimanche 18 courant, de 10 h. à midi, rue Mercière, 62, aux vins d'Auvergne, maison Hériet.

**Syndicat des ouvriers Teinturiers.** — La commission est convoquée d'urgence ce soir samedi à 8 h. précises.

Nota. — Une permanence a lieu tous les dimanches de 9 h. à 11 h. à la Bourse du travail au deuxième.

**Ouvriers imprimeurs-lithographes.** — La chambre syndicale invite tous ses membres ainsi que la corporation à l'audition des délégués du Congrès de Marseille qui se fera Bourse du travail dimanche 18 courant à 2 heures du soir.

**Bourse du Travail.** — Le secrétaire général avise tous les syndicats, anciens et nouveaux ayant une boîte aux lettres à la Bourse de venir dimanche matin faire la levée de ces boîtes et de remettre les clefs au secrétariat, à seule fin de pouvoir les classer par numéro d'ordre; les invite également à venir prendre possession du local affecté à chaque syndicat.

***Chevriers, maroquiniers et mégissiers.*** — Les citoyens appartenant à la corporation qui désirent se faire inscrire à l'union syndicale indépendante sont prévenus que les versements et les inscriptions seront reçus dimanche 18 courant, de 1 heure à 3 heures, chez M. Cicéron, rue Robert, 32.

**Ouvriers guimpiers.** — Une réunion privée aura lieu aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2 précises, au Bar du Jardin des Plantes. Les membres de l'ex-syndicat sont priés d'y assister. Très urgent.

**Terrassiers puisatiers et mineurs.** — Grande réunion générale de toute la corporation, dimanche, 18 courant, à 2 heures du soir, à la Bourse du Travail.

*Ordre du jour.* — De l'utilité des syndicats; Formation d'une société coopérative; Questions diverses, extrême urgence.

Nota. — Plusieurs orateurs assisteront à la réunion.

## SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

**Grand-Théâtre.** — Aujourd'hui 17 décembre, *Les Huguenots*, grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

**Théâtre des Célestins.** — Aujourd'hui, 17 décembre, *Les Vingt-Huit Jours de Clairette*, opérette en 4 actes.

**Musique du 98e régiment d'infanterie.** — Programme d'aujourd'hui, de 3 à 4 heures:

Souvenir de Sathonay, pas redoublé, N. Brusa. — Rondo de la Cénérentola, Rossini. — Un Rêve sous Louis XV, javotte, J. Klein. — Faust, fantaisie, Ch. Gounod. — La Fille du Tambour-Major, valse, Offenbach.

**Casino des Arts.** — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

**Scala.** — Tous les soirs, spectacle varié.

**Cirque Rancy.** — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2; les jeudis, dimanches et fêtes, à 3 heures, le lion-écuyer, les Eugènes, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.

**Ménagerie Bidel** (cours du Midi). — Ouverture ce soir, à huit heures.

**Palais artistique** (cours du Midi). — Tous les soirs, à huit heures, douze groupes genre Grévin.

**Théâtre Crassé,** cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée: 3, 4 et 5 heures; soirée: 8, 9 et 10 heures.

**Théâtre Guignol,** passage de l'Argue. — les *28 Jours au Couvent*, les *Tribulations de Duroquet*.

**Théâtre Guignol,** 2, rue Vaudrey et 42, rue Moncey. — Ce soir, l'*Africaine*, parodie en trois actes et neuf tableaux. Entrée libre.

**Théâtre Guignol,** rue Bugeaud, 136. — Tous les samedis et dimanches, à sept heures et demie, soirée de famille. Entrée libre.

Les dimanches et fêtes, à trois heures, matinée enfantine. Prix d'entrée: 15 cent.

**Concert National,** cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX
**Émigrés Alsaciens**
*28 et 30, rue Centrale, Lyon*
Angle des rues Grenette et Tupin

ACTUELLEMENT
**Grande Mise en Vente**
DE TOUS LES
***ARTICLES D'HIVER***

**GRAND CHOIX D'ARTICLES**
*pour offrir comme*
**ETRENNES**

*A l'occasion de cette grande Mise en Vente, voici les PRIMES de FIN D'ANNÉE offertes par la maison, toujours soucieuse d'être agréable à sa nombreuse clientèle:*

1o Pour tout achat depuis **10** fr., le magnifique **Calendrier** avec éphémères pour 1893 ou bien une belle **Poupée** articulée;

2o Pour tout achat depuis **25** fr., le splendide Album illustré, le GOUT PARISIEN (4e édition de 1892), ou bien une superbe **Poupée** articulée, incassable, article riche.

En outre, le **Grand Ballon** des *Emigrés Alsaciens* est offert aux enfants.

NOTA. — En raison de la proximité des fêtes de Noël et du Nouvel-An, les magasins seront exceptionnellement ouverts à la vente **Dimanche** 18 courant, de 8 à 4 heures.

**Vente absolument de Confiance**
*Prix fixe en chiffres connus*

**ÉTRENNES**

**JOUETS électriques, mécaniques** et autres, pour tous âges. (*Succès du jour: TIR EURÉKA, BÉBÉS marchant seuls*). **Prime** pour tout achat de **20** fr.

**BENEVOLO, Opticien**
*LYON — 48, rue de la République — LYON*

**CHAPELLERIE POPULAIRE**
**16, Rue de la Barre, 16**
(PRÈS DU QUAI)
**14, Rue Terme, 14**

**3.60** BÉRETS EN TOUS GENRES

**7.60** CASQUETTES TOQUES Dames ET Enfants

**ANALYSES CHIMIQUES**
**Industrielles et Commerciales**
**Médicales:** Urines (*sucre, albumine*, etc.)
**Agricoles:** Terres, engrais divers, etc.
**Denrées alimentaires:** Vin, lait, eau, etc.
**J. REVOL** *CHIMISTE-EXPERT* 11, quai de Bondy, au 1er. LYON

**Un Cadeau charmant**
à faire à l'occasion des
**ÉTRENNES**
EST UNE BOITE DE
**THÉ DES MANDARINS**
*provenant directement du Japon*
**qualité supérieure**

| | | |
|---|---|---|
| Boîte de 500 grammes | Fr. | 8 » |
| — 250 — | | 4.50 |
| — 150 — | | 2 50 |
| — 50 — | | 1 » |

**Vente en gros**
**Aux Petits Docks du Commerce**
*12, rue Confort, 12, LYON*
*Se trouve dans toutes les bonnes épiceries*

**NOUVEAU GUIGNOL**
**Salle des Concerts, au café DAUMALLE, place des Célestins**

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle des plus variés terminé par des parodies de drame ou d'opéra.

La Direction, pour faciliter les familles et amener leurs enfants à ce spectacle si attrayant, vient d'organiser, pour les *jeudis* et *dimanches*, des *Matinées* enfantines, de 2 à 4 heures. — On y trouvera tout le confortable désirable et des consommations de premier choix.

**Entrée libre**

**Cie d'ORIENT**
**CHOCOLATS ET CACAOS**
DE LUXE
*62, Rue de la République, 5,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
*17 Décembre*

127

# MÈRE ET MARTYRE

PAR

**PAUL D'AIGREMONT**

— Le duc de Roquebrune l'a-t-il vue ?

— Pas encore.

— Où en est le ménage de l'ancienne vicomtesse ?

— Jusqu'ici les apparences sont sauvegardées. Le duc s'est d'abord fortement surveillé. On eût dit, on eût juré que la rude leçon d'angoisse et de misère qu'il avait reçue lui était profitable ; plus de folies, plus de noces, à peine quelques parties de baccarat, quelques visites aux petites dames, mais tout cela d'une discrétion à toute épreuve.

— Et cette belle conduite a duré ?

— Six ans.

Seulement, depuis l'hiver dernier, toute cette sagesse peu à peu a changé. M. de Roquebrune paraît en proie à un ennui profond, et il ne se gêne pas pour le dire. Au cercle des Entraîneurs dont il fait partie, il a joué dans ces derniers temps de formidables parties, et il n'a pas été heureux.

— Savez-vous à peu près le chiffre de ses pertes ?

— On parle d'un million ou d'un million et demi.

— Bien, dit Richard, il y a commencement à tout. La duchesse comment a-t-elle pris cette perte-là ?

— Fort mal, mais elle a payé quand même, le duc de Roquebrune ayant vis-à-vis d'elle des arguments irrésistibles.

— Lesquels ?

— Il menace de la quitter.

— Et Reine Penhoët, savez-vous ce qu'elle est devenue ?

— Parfaitement. Elle s'est établie lingère en gros dans la rue de Cléry.

— Son commerce réussit-il ?

— Je ne le crois pas.

— Cependant les capitaux n'ont pas dû lui manquer ?

— Il n'y paraît pas. Elle s'est mariée avec Clément Gaube quelques mois après votre départ pour l'Inde, et presque aussitôt ils sont venus s'installer à Paris. Ils ont acheté un fonds de commerce qui a coûté dix mille francs.

Ils ont depuis vécu avec un ordre et une économie inconcevables. Reine travaille du matin au soir. Clément tient les livres de la maison. Ils n'ont qu'une petite bonne à tout faire et ils semblent être, surtout depuis quelque temps, dans une gêne profonde.

— Ont-ils des enfants ?

— Un petit garçon de six ans. Une mauviette qui a failli coûter la vie à Reine, laquelle a voulu nourrir son fils, quoiqu'on le lui défendît. Cet enfant est tellement chétif, tellement délicat, qu'autour de lui son père et sa mère ne vivent plus des inquiétudes continuelles qu'il leur donne.

Je sais de source certaine qu'un des plus grands médecins de Paris a ordonné l'an passé les eaux du Mont-Dore à l'enfant, et que le père et la mère n'ont pas pu l'y conduire, tant la gêne est profonde.

— Avez-vous noué des relations avec eux ?

— Oui, je leur ai procuré quelques affaires, en cas d'avoir à aller chez eux plus tard.

— Vous avez agi avec intelligence. Reine Penhoët voit-elle toujours la duchesse de Roquebrune ?

— Oui, mais très rarement.

Depuis un instant, M. de Clavières était songeur.

—Comment, dit-il enfin, Reine voit toujours Mme de Roquebrune et elle est dans cette misère ? Je ne m'étais donc pas trompé, et Reine Penhoët est bien celle que j'avais soupçonnée.

Demain, mon cher Bascou, voulez-vous me conduire chez elle ? Non pas sous mon nom et ma personnalité, mais bien comme un de vos clients de l'Amérique du Sud faisant des commandes importantes dans les diverses maisons de gros de Paris.

Notre arrivée n'est pas encore connue, elle ne peut pas l'être de Clément et de sa femme avant plusieurs jours. J'ai donc tout le loisir de les examiner par moi-même, de savoir, avec le caractère de Reine, quel point vulnérable est maintenant dans ce cœur que je persiste à croire honnête.

Vous n'avez découvert aucun indice touchant Léone, n'est-ce pas ?

— Aucun, non.

— Eh bien ! c'est chez Reine qu'il faut frapper, chez Reine et chez Clément. Ils ont déjà prouvé ce qu'ils valaient comme discrétion et dévouement tous les deux.

Ces choses, il est vrai, étaient contre Madeleine, mais malgré cela, je ne me décourage pas, parce que le pressentiment et la raison me disent que par là seulement nous réussirons.

— Clément est toujours le même, dit André Bascou. Je connais sa vie dans ses moindres détails. Le mariage et l'existence parisienne ne l'ont pas changé.

En fer il était, en fer il est resté, rien au monde n'est capable d'entamer sa volonté ou son entêtement. Si cette énergie-là ne s'était pas exercée dans le mal, il serait vraiment digne d'admiration.

— Vous pouvez me croire, Monsieur le comte, j'en ai la triste certitude, avec lui, il n'y a rien à tenter.

— Avec lui, répondit Richard en souriant d'une certaine façon, c'est possible, mais avec Reine, c'est une autre affaire. Elle est mère, et il faut savoir ce qu'est la maternité dans cette âme, profonde comme la mer qui baigne les côtes de son pays et solide comme les rochers de sa Bretagne.

— Où demeure Nhiska ?

— Rue de Berri, 64.

— J'irai.

— Voulez-vous que je vous accompagne ?

— C'est inutile. Chez Reine seulement, où vous me ferez annoncer si c'est l'usage.

— Vous pouvez y compter, répondit Bascou, je viendrai vous chercher ici demain matin, vers neuf heures.

— Non, répondit M. de Clavières, il vaut mieux, je crois, que j'aille vous prendre moi-même à votre maison de commerce...

— Qui est située rue Sainte-Cécile, comme vous le savez. Et si cela peut vous être agréable, je ferai en sorte d'avoir chez moi lorsque vous arriverez, quelque riche acheteur étranger qui vous donnera la silhouette exacte, la manière et le ton du personnage que vous devrez jouer.

— Vous pensez à tout, mon cher André, votre idée est excellente et je vous en remercie ; à demain, donc.

— A demain, Monsieur le comte.

Ils se séparèrent.

Richard éprouvait un vague espoir ; il était heureux.

## III

### Un Sauveur

Le soir de ce même jour, comme Nhiska finissait ses exercices au Cirque Moderne Ramsès s'approcha d'elle.

— J'ai vu le maître, dit-il, il veut te parler et t'attend à quelques pas d'ici.

— Sais-tu où ?

— Oui. A l'entrée de l'avenue du Bois-de-Boulogne, à un endroit qu'il m'a indiqué.

— Tu m'y conduiras.

Mme Stevens prendra le fiacre pour rentrer rue de Berri. Dépêche-toi de la mettre en voiture. Surtout, sois assez habile pour qu'on ne s'aperçoive pas que je ne suis pas avec elle.

Puis, quand tu seras assez loin, tu quitteras le siège pour venir me prendre ici.

— Tu veux donc que j'aille avec toi, Nhiska ! lui demanda l'Hindou en la regardant de ces belles prunelles de velours où un dévoûment aveugle et peut-être aussi un sentiment plus brûlant et plus doux mettaient une expression de beauté divine.

Elle montra dans un sourire ses dents plus blanches que les plus belles perles pêchées dans son île natale et lui répondit :

— Je n'ai rien de caché pour toi, Ramsès, tu le sais bien ; mais va, dépêche-toi, le maître ne doit pas attendre.

Quelques instants après mistress Stevens, la gouvernante de Nhiska, prenait avec Ramsès la route de la rue de Berri, les adorateurs de la charmeuse en voyant sur le siège de la voiture fermée la haute silhouette de Ramsès assis à côté du cocher, crurent que leur idole reprenait tranquillement la route de sa demeure ainsi qu'elle le faisait tous les soirs, et ils s'éloignèrent à leur tour du Cirque Moderne.

Une demi-heure après, Ramsès revenait chercher la jeune fille.

Ils sortirent du cirque par une porte de derrière, et en rasant les maisons enveloppées d'ombre et de silence, ils arrivèrent vers le lieu où Richard de Clavières les attendait tous les deux.

C'était sous les arbres qui sont devant l'Arc de Triomphe, à l'entrée de l'avenue du Bois de Boulogne, à gauche.

Là, il y a des chaises et des fauteuils, sur lesquels pendant la journée, on s'asseoit pour voir le défilé toujours élégant et curieux des équipages allant au Bois ou en revenant.

*(A suivre.)*


**Mme CLAUDIA**

**somnambule**

Renseigne sur tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

**Lyon, rue Centrale, 4, au 8me**

Traite par correspondance

**POUR VENDRE OU ACHETER**

Fonds de commerce, industries, propriétés ; p. trouver employés, intéressés, associés, adressez-vous

*21, Rue Childebert, LYON*

**Gd HALL DE PUBLICITÉ**

5,000 positions affichées. — Entrée libre.

**SALSEPAREILLE QUET**

SOUS FORME D'UN

**SIROP agréable**

LE MEILLEUR DÉPURATIF

**du Sang et des Humeurs**

S'emploie en toute saison

S'adresser Pharmac. Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon.

**CAPSULES SANTAL**

d'essence pure

MÉDICAMENT RECOMMANDÉ

*On fait des envois*

**A LOUER DE SUITE**

*37, rue du l'Hôtel-de-Ville*

**Vastes Locaux**

Avec Magasins et Sous-Sols admirablement disposés et secs, pouvant convenir spécialement à l'industrie et au commerce des Soieries.

*S'adresser à MM. Gérentet et Périer, 3, rue du Garet*

**PHOTOGRAVURE**

ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE

CATALOGUES COMMERCIAUX

*ILLUSTRATIONS DE LIVRES & JOURNAUX*

**B. DELAYE**

8, Rue Henri IV, 8

Stéréotypie — LYON — Galvanoplastie

Envoi de spécimens et renseignements sur demande

**GUÉRISON** CERTAINE ET PROMPTE souvent en un seul jour, des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 23 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. *Dr Benchard.* »

SEL, 3 fr. ; DRAGÉES, 3 fr., *franco par poste contre mandat.*

Exiger rigoureusement le nom du Dr EBERHART et sa brochure donnée gratis.

Dépôt Ms FARLEY, 114, quai Pierre-Scize. — 0,50 c., brochure seule, *franco.*

**Vient de paraître**

**LE PETIT GUIDE DE LYON**

27e ANNÉE

**INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS**

IL CONTIENT :

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATIONS — MONUMENTS — PROMENADES — EXCURSIONS
NOMENCLATURE DES RUES AVEC LEURS TENANTS ET ABOUTISSANTS

**TARIFS DES VOITURES**

*Service des Tramways et Omnibus. — Noms et Adresses des commissionnaires voituriers desservant les environs de Lyon*

Prix : **50** Centimes. — Franco par la Poste : **65** Centimes

**EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER**

*14, rue Confort, Lyon, et chez les principaux Libraires*

**Entreprise de Travaux Publics et Privés**

**ODDOUX & Cie**

**Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la**

**DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE**

**BOIS à BRULER**

**Vente de tous les matériaux concernant la construction.**

**A louer de suite** grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur.

**A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.**

**BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL**

**S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance**

(Près le cours Gambetta)

**— LYON-GUILLOTIÈRE —**

*EN PRÉPARATION*

**ANNUAIRE**

**GÉNÉRAL**

DU

**COMMERCE DE LYON**

*et du Département du Rhône*

**(INDICATEUR FOURNIER)**

Fondé en 1863

**ÉDITION DE 1893**

*Publié sous la direction de* **Léon FOURNIER,** *avocat*

**L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier),** *le plus important des Annuaires de province (plus de 2,500 pages),*

COMPREND :

1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons ;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;
3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants ;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;
7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)
8° Une carte du département du Rhône ;
9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

**A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON**

ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Je soussigné, déclare souscrire à un Exemplaire de l'***Annuaire général du Commerce de Lyon** *et du* **Département du Rhône** *(INDICATEUR FOURNIER), au prix de* **DIX francs,** *que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.*

, le 1892, Signature :

Adresse lisible :

*Prière de renvoyer ce Bulletin de Souscription, préalablement signé, à l'Agence* **FOURNIER, 14, rue Confort, LYON**

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, A LYON

**PIANOS PLEYEL**

*Ayant obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1892*

MAISON SPÉCIALE

9, Place des Jacobins, 9 (entresol)

**Dépôt du grand Piano à queue DE CONCERT**


## BOURSE DE LYON

*Du 16 Décembre 1892*

### FONDS D'ÉTAT

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 % Français | 98 | 60 | Crédit Lyonnais | 178 | 12 |
| Au porteur | 98 | 6 | Mobilier Espagnol | 70 | . |
| Amortissable | .. | .. | B. Pays Bourgnois | .. | .. |
| 4 1/2 1889 | .. | .. | Banq. Ass. Paris | .. | .. |
| Italien 5 0/0 | 93 | 62 | Banque ottomane | 597 | 50 |
| Espagne 4 0/0 ex. | 64 | 85 | Banque P.-Autric. | 490 | 62 |
| Hongrie 4 0/0 | .. | .. | Société lyonnaise | 580 | .. |
| Autriche 4 0/0 75 | .. | .. | Paris-Lyon-Médit. | .. | .. |
| Russe 5 0/0 82 | .. | .. | Andalous | .. | .. |
| — 4 0/0 87 | .. | .. | Chemins Autrich. | 638 | 75 |
| — 5 0/0 79 | 66 | 25 | Cacérès-Portugal | .. | .. |
| — 4 0/0 80 | 96 | 90 | Lombard-Vésitien | 211 | 25 |
| — 4 0/0 89 | 97 | .. | Méridionaux | 636 | 87 |
| D. R. Otom. s. 3 | 21 | 95 | Nord de l'Espagne | 157 | 50 |
| Dette égypt. anc. | 99 | 30 | Portugais | .. | .. |
| — Obligat. priv. | 95 | . | Saragosse | 181 | 87 |
| Portugais 3 0/0 | 22 | 40 | Canal de Suez | .. | .. |
| — 1 1/2 0/0 1888 | .. | . | Panama (ondet | .. | .. |
| Crédit foncier | .. | . | Canal interoc. | 18 | 12 |
| Crédit mobilier | .. | .. | Société t. Paris | 322 | .. |

### OBLIGATIONS

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Ville de Lyon | 99 | 50 | Lyon-Fourvière | .. | .. |
| V. de Paris 1860 | .. | .. | Ouest-Lyonnais | .. | .. |
| — 1865 | .. | .. | C. fonc. lyonn. | .. | .. |
| — 1869 | .. | . | Andalous 3 0/0 | 366 | .. |
| — 1871 | 419 | .. | Autriche-Hongr. 1er | .. | .. |
| — 1875 | 536 | 25 | Beira-Alta 3 0/0 | .. | .. |
| — 1876 | .. | . | Cacérès-Portug. | 161 | .. |
| — 1886 | .. | .. | Lombard anciens | 223 | .. |
| V. de Marseille 77 | .. | .. | — nouv. | 319 | 25 |
| Foncc. 1877 3 0/0 | 398 | 50 | Nord d'Espagne 1 | 324 | .. |
| Com. 1879 3 0/0 | 475 | 50 | Portugais 3 0/0 | .. | .. |
| Foncc. 1879 3 0/0 | 477 | .. | — 3 0/0 | 99 | .. |
| Com. 1880 3 0/0 | 474 | . | Gaz de Lyon | 890 | .. |
| Foncc. 1880 3 0/0 | 431 | .. | Forges de l'Horme | 115 | |
| — 1885 3 0/0 | 477 | .. | Creusot | 2005 | .. |
| Bréziliens 4 0/0 | .. | .. | Mines de la Loire | 155 | .. |
| Dombes S.-Ext. | 466 | .. | Montrambert | 942 | .. |
| — nouv. | 466 | . | Saint-Etienne | 210 | .. |
| Paris-Lyon-Méd. | 473 | 75 | Bois-Rousse | .. | .. |
| — 1885 | 466 | 50 | O.-Transvaal Lyon | 720 | .. |

### *COURS DES VALEURS EN BANQUE*

Du 16 Décembre 1892

| ACTIONS | | | OBLIGATIONS | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Trifail | .. | .. | N.-H. Hongrois | .. | .. |
| Alpines | 123 | . | Furstemberg | .. | .. |
| Tharsis | 123 | 12 | Pottendorf | .. | .. |
| Lanteira | 125 | .. | Lots Turcs | .. | .. |
| Huta-Bankowa | 1085 | .. | — | .. | .. |
| Ch. Croix-Pâquet | .. | . | Eaux-Écl. 4 0/0 | .. | .. |
| C. l. tr. et ch. d. f. | .. | .. | — | .. | .. |

## BOURSE DE PARIS

*Du 16 Decembre 1892*

### DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

| AU COMPTANT | COURS DE CLOTURE HIER | COURS DE CLOTURE AUJOURD. | HAUSSE | BAISSE |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 | 99 65 | 98 45 | .. ex | .. .. |
| 3 0/0 amortiss. | 99 50 | 99 45 | .. .. | .. 05 |
| 4 1/2 1883 | 105 25 | 105 25 | .. .. | .. .. |

### TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

| CLOTURE D'HIER | VALEURS | PREMIER COURS d'aujourd'h | DERNIER COURS d'aujourd. |
|---|---|---|---|
| 100 57 | 3 0/0 Français | 98 57 | 98 67 |
| 105 27 | 4 1/2 Fr. (1889) | 105 27 | 105 31 |
| 93 62 | 5 0/0 Italien | 93 67 | 93 65 |
| 64 32 | 4 0/0 Espagn. ext. | 64 40 | 64 35 |
| .. .. | Hongrois 4 0/0 | .. .. | .. .. |
| 22 52 | Portugais | 22 50 | 22 35 |
| 66 20 | Russe Orient | 66 35 | 66 20 |
| .. .. | Dette Egypt. anif. | .. .. | .. .. |
| 3905 .. | Banque de France | 3895 .. | 3890 . |
| 1053 .. | Crédit Foncier | 1050 .. | 1043 .. |
| 170 .. | Banq. d'asc. Paris | 165 .. | .. .. |
| 781 .. | Crédit Lyonnais | 780 .. | 780 .. |
| 596 .. | Banque Ottomane | 595 .. | 593 .. |
| 492 .. | Banque Ambrich | 491 .. | 493 .. |
| .. .. | Mobilier Espagnol | 71 .. | .. .. |
| .. .. | Panama | .. .. | 21 .. |
| .. .. | Paris-Lyon-Méd. | 1520 .. | 1517 .. |
| .. .. | Autrichiens | 636 .. | 637 .. |
| 211 .. | Lombards | 212 .. | .. .. |
| .. .. | Saragosse | 181 .. | 182 .. |
| 157 .. | Nord Espagne | 157 .. | 158 .. |
| 632 .. | Méridionaux | 633 .. | .. .. |
| 2666 .. | Suez | 2670 .. | 2667 .. |
| 97 5/16 | Consolidé | 97 5/16 | .. .. |

## APRÈS BOURSE

*Du 16 Decembre*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 français | 98 70 | Douanes | 473 75 |
| — d/25 | .. .. | Rio Tinto | 408 75 |
| — d/50 | .. .. | Tharsis | 121 87 |
| Italien | 93 65 | Alpines | 124 37 |
| Extérieure | 64 37 | De Beers | 457 50 |
| Hongrois | 97 12 | Tabacs | 365 .. |
| Russe 1881 | .. .. | Panama | .. .. |
| — consolidé | .. .. | Chèques Lond. | .. ./. |
| Orient | 66 20 | — à vue | .. .. |
| Portugais | 22 43 | — s/Ber. | .. .. |
| Turc | 21 90 | — Pétersb. | .. .. |
| Egypte unifiée | 498 12 | — Vienne | .. .. |
| — privilég. | 471 87 | — Amst. | .. .. |
| Banque Ottom. | 595 62 | 3 0/0 franç. n. | .. .. |

## CONDITION DES SOIES

*Du 15 Décembre 1892*

| Numéros | SORTES | France | Espagne | Piémont | Italie | Brousse | Syrie | Bengale | Chine | Canton | Japon | Tussah | Poids |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 36 | Organs. | 10 | » | 1 | 9 | 1 | 5 | » | 1 | 4 | 5 | » | 3132 |
| 32 | Trames. | 5 | » | » | 4 | » | 1 | 1 | 6 | 8 | 8 | 1 | 2368 |
| 89 | Grèges. | 8 | » | 1 | 8 | 12 | 22 | » | 6 | 15 | 15 | 2 | 6675 |
| 1 | Diverses | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 2 | Bobines | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Laine | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 160 | | 23 | » | 2 | 21 | 13 | 28 | 1 | 13 | 27 | 26 | 3 | 12175 |
| | BALLOTS PESÉS | | | | | | | | | | | | |
| » | Organs. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Trames. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 105 | Grèges. | » | » | » | » | 1 | 1 | » | 30 | 41 | 31 | 1 | 5250 |
| » | Diverses | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 105 | | » | » | » | » | 1 | 1 | » | 30 | 41 | 31 | 1 | 5250 |

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 2061
Ballots pesés depuis le 1er du mois. 1400

## COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS

Paris, 15 Décembre (2 h. soir).

**HUILES DE COLZA**

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 56 | 75 |
| Janvier | 57 | .. |
| 4 premiers | 57 | 75 |
| 4 de mars | 58 | 25 |

Tendance calme.

**HUILES DE LIN**

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 47 | .. |
| Jnnvier | 47 | |
| 4 premiers | 47 | 25 |
| 4 de mars | 47 | 50 |

Tendance.

**SPIRITUEUX** 90° l'h.

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 46 | 25 |
| Janvier | 46 | 50 |
| 4 premiers | 46 | 50 |
| 4 de mars | 46 | 75 |

Tendance calme.

**SUCRES Blancs n° 3**

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 40 | 10 |
| Janvier | 40 | 35 |
| 4 premiers | 40 | 5 |
| 4 de mars | 41 | 25 |

Tendance calme.

**SUCRES Roux 88°**

Dispon. de .. à 38 25

Tendance calme.

**SUCRES Raffinés**

Dispo. de .. . à 166 50

**FARINES** 12 marques

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 48 | .. |
| Janvier | 47 | 90 |
| 4 premiers | 48 | 10 |
| 4 de mars | 48 | 50 |

Tendance calme.

**BLÉS** (100 kil.)

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 21 | .. |
| Janvier | 21 | 35 |
| 4 premiers | 21 | 60 |
| 4 de mars | 22 | 10 |

Tendance calme.

**AVOINES** (100 kil.)

| | | |
|---|---|---|
| Courant | 16 | 50 |
| Janvier | 16 | 60 |
| 4 premiers | 16 | 90 |
| 4 de mars | 17 | 25 |

Tendance calme.

Marque Corbeil. 52 ..

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

*du 16 Décembre 1892*

*Veaux.* — Amenés, 622, vendus, 500; poids moyen, 79 : 1re qualité, 180 ; 2e qualité, 170 ; 3e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 110 à 200

Vente mauvaise

## MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — *16 Décembre 1892*

*Bœufs.* — Amenés, 518; vendus, 450; renvoi 68 — Prix payés : de 90 à 146 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

*Veaux.* — Amenés 854, tous vendus de 76 à 104 francs les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

## CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

*du 15 Décembre 1892*

Organsins : 1 ; Poids : 104. — Tramos : 1 Poids : 112. — 2 Grèges : 149. — » Ballots pesés : ».

Dernier numéro placé 88

Total du 1er au 15 : 7925 kilos.

## ÉTAT-CIVIL DE LYON

### INHUMATIONS

*Premier arrondissement.* — Epouse Gouzy, née Marie Secondy, ménagère, 65 ans, place des Capucins, 29, f. 7 h. — Veuve Tobbey, née Thérèse Guillon, blanchisseuse, 65 ans, place des Capucins, 29, f. 7 h. — Jean-Baptiste Dumoulin, militaire, 19 ans, hôpital Villemanzy, f. 3 h. — Jeanne Bénéteau, religieuse, 20 ans, place Morel, 2, f. 11 h.

*Deuxième arrondissement.* — Epouse Guermann, née Marie Fromenteau, ménagère, 18 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. — Jean Hérot, marinier, 50 Hôtel-Dieu, f. 8 h. — François Sagnimorte, 2 ans, Charité, f. 9 h. — Anna Cloud, journalière, 23 ans, Charité, f. 7 h. — Charles Beaufils, rentier, 71 ans, rue de la Charité, 80 ans, f. 11 h. — Vautier, mort né, quai Saint-Antoine, 30, f. 1 h.

*Troisième arrondissement.* — Jules Rollin, 4 mois, rue François-Garcin, 15 ans, f. 7 h. — Marie Fontany, 10 mois, rue Montesquieu, 34, f. 11 h.

*Quatrième arrondissement.* — Louise Seguin, s. p., 17 ans, rue du Mail, 32, f. 3 h. — Epouse Carret, née Berthet, ménagère, 39 ans, hôpital, f. 2 h.

*Cinquième arrondissement.* — Veuve Benoit, née Jeanne Thillier, cuisinière, 39 ans, Antiquaille, f. 1 h. — Jean-Marie Auberthier, jardinier, 75 ans, portes du cimetière de Loyasse, f. midi. — Epouse Chapelle, née Victorine Chautemps, s. p., 31 ans, quai Fulchiron, 5, f. 10 h.

*Sixième arrondissement.* — Michel Perroud, manœuvre, 40 ans, rue de l'Espérance, 21, f. 9 h. — Veuve Beaucrit, née Claudine Duc, ménagère, 62 ans, rue Robert, 20, f. 11 h. — Marius Picard, 16 mois, rue de Sully, 8, f. 3 h.

## BIBLIOGRAPHIE

**Librairie J. Hetzel et Ce 18, rue Jacob, Paris**

**LES VOYAGES INVOLONTAIRES**

**Par Lucien Biart**

Un beau volume grand in-8° de 742 pages, illustré par Henri Meyer de 104 dessins.

Broché, **9** fr. Cartonné, **12** fr. Relié, **14** fr.

Réunir, en un seul volume, la série de ces voyages où Lucien Biart a mis toute son imagination et tout son grand talent, c'est une de ces difficultés que la maison J. Hetzel a seule le secret de surmonter, au grand profit des amateurs de romans de longue haleine.

*Monsieur Pinson, la Frontière Indienne, le Secret de José, Lucia Avila,* tels sont les titres des quatre volumes qui n'en font plus qu'un, sous la forme matérielle aussi bien que par le récit lui-même.

Nul n'a plus pittoresquement décrit que M. Lucien Biart les mœurs du Mexique et des régions avoisinantes où se révèlent, à chaque pas, les vestiges d'une civilisation disparue, et nul ne les peut mieux connaître. Ce sont des récits faits pour intéresser les lecteurs de tout âge, mais principalement ceux qui ont le goût des aventures lointaines et la curiosité des régions inexplorées.

**LA PETITE FÉE DU VILLAGE**

**Par Jules Sandeau**

de l'Académie française.

Edition illustrée de *Catherine,* spéciale à la jeunesse

Un volume in-8°, illustré par Georges Roux.

Broché, **7** fr. Cartonné, **10** fr. Relié, **11** fr.

Quel charme incomparable, dans tout ce qu'a écrit Jules Sandeau ! C'est un de ces maîtres que les gens de goût n'oublient pas, et qu'ils retrouvent avec joie. L'auteur de la *Roche aux Mouettes* et de tant d'autres récits pleins d'exquise attraction, sera de nouveau le bienvenu auprès des lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation.*

Aucun écrivain ne fut plus simple ni plus touchant, mieux apte à séduire les jeunes imaginations toujours curieuses d'un grain de poésie. Elle ne fait jamais défaut dans les livres de Jules Sandeau, et particulièrement dans celui-ci, où se montrent réunies toutes les qualités qui ont fait sa réputation.

Cette nouvelle adaptation d'une œuvre de Jules Sandeau — *Catherine* — sura le succès des deux précédentes : *Mlle de la Seiglière* et *Madeleine* — c'est là une prédiction qu'on peut risquer sans nulle crainte de mécompte. Georges Roux a su rendre dans son illustration la poésie et le charme que respire ce livre.


**V. VERMOREL**

**à VILLEFRANCHE (Rhône)**

**Sulfure de Carbone**

**PALS INJECTEURS**

**Perfectionnés**

MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET

**ALAMBICS**

*Nouveau Système*

**TARIF FRANCO**

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

**Exiger le véritable nom**


Le Gérant : JOSEPH CHALLON.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.